
U d'/of OTTAWA
39003002373024

LA QUERELLE DU CID

LA

QUERELLE DU CID

DOCUMENTS INÉDITS OU PEU CONNUS

PAR

ARMAND GASTÉ

Professeur à la Faculté des Lettres de Caen

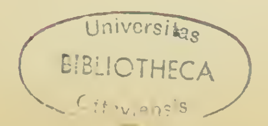


ROUEN

DE L'IMPRIMERIE CAGNIARD

—

1894



LA QUERELLE DU « CID »

Nous n'avons pas l'intention de refaire en entier l'histoire de la « Querelle du *Cid* ». On connaît suffisamment les grandes lignes, les péripéties principales et le dénouement de cette « guerre de plume », où, de la part surtout des ennemis de Corneille, le grotesque le disputa trop souvent à l'odieux.

Nous voulons seulement, à l'occasion de la réimpression aussi fidèle que possible des pamphlets parus pour et contre le *Cid* en 1637 (1), raconter certains épisodes de cette lutte mémorable, mal connus encore ou trop ignorés, et appeler l'attention des lettrés sur quelques écrivains du temps, qu'on croyait s'être tenus à l'écart du champ de bataille, et qui, plus ou moins habilement

(1) Un seul, *l'Innocence et le vrai amour de Chymène*, porte la date de 1638. — Les *Sentiments de l'Académie*, etc., portent également la date de 1638 : mais le privilège est du 26 novembre 1637.

masqués, ont joué dans cette « querelle » un rôle assez équivoque, rôle sur lequel nous essayons, après d'autres critiques, notamment après M. Henri Chardon, l'habile chercheur, le savant historien de Scarron et de Rotrou, de projeter un peu plus de lumière.

Caen, le 31 mai 1894.

Armand Gasté.

I

LES PREMIÈRES ORIGINES DE LA « QUERELLE DU *Cid* ».

L'*Excuse à Ariste*; le *Vray Cid espagnol*; le *Rondeau.*

Un ami de Corneille, que le poète appelle Ariste, lui avait demandé, quelque temps, semble-t-il, avant le succès du *Cid*, une chanson à mettre en musique, ou plutôt, si je ne me trompe, à adapter sur un air de musique connu. « *Son feu* (le feu de ma Muse), nous dira le poète,

> ..... ne peut agir quand il faut qu'il s'applique
> Sur les fantasques airs d'un resveur de musique. »

Quel était cet Ariste qui importunait ainsi Corneille? Un des pamphlets, publiés en pleine « querelle du *Cid* » la « *Lettre de* *** *sous le nom d'Ariste* » nous aidera à connaître le personnage : « Ce n'est donc pas assez, Ariste, que votre humeur remuante aye jadis troublé le repos de votre solitude et le silence de votre maison, en s'attaquant aux œuvres et à l'éloquence de M. de Balzac... Il faut encore qu'après dix ans de silence, au mépris de votre habit et au scandale de votre profession, vous importuniez votre ami de vous donner des chansons... »

Il est évident, comme l'a déjà fait remarquer M. Marty-Laveaux (1), que l'auteur du pamphlet « *Lettre à* ***

(1) *Corneille*, éd. des Gr. écr. fr., III, 29.

sous le nom d'Ariste », fait allusion aux attaques contre Balzac qui avaient paru en 1627, juste dix ans auparavant. Balzac, en effet, avait été accusé de nombreux plagiats, dans un ouvrage intitulé : « *La conformite de l'eloquence de M. de Balzac avec celle des plus grands personnages du temps passé et du présent* ». L'auteur de cet opuscule était un jeune moine, originaire du Maine, du couvent des Feuillants de Saint-Mesmin, près d'Orléans, et nommé le P. André de Saint-Denis (1). Le P. André ne pardonnait pas, sans doute, à Balzac, d'avoir écrit dans une de ses lettres : « Que si quelques petits moines qui sont dans les maisons religieuses comme les rats et autres animaux imparfaits estoient dans l'Arche, veulent déchirer ma réputation... » François Ogier, dit le prieur Ogier, déjà connu par ses attaques contre le Père Garasse, répondit vertement au P. André dans une *Apologie de Balzac*, dont un exemplaire fut envoyé au P. Goulu, supérieur des Feuillants. Celui-ci, furieux de voir tourner en ridicule son novice, répliqua dans un long factum, en deux volumes, contre Balzac, factum intituté « *Lettres de Phyllarque* (2) *à Ariste.* »

(1) Voir E. de Certain, *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, XXIII, p. 373 et suiv. — Le P. André devait se réconcilier plus tard et très sincèrement avec Balzac.

(2) *Phyllarque*, c'est-à-dire *le prince des feuilles*, ce nom est assez transparent, le P. Goulu étant le supérieur des *Feuillants*.

M. Marty-Laveaux a d'autant plus raison de croire que l'Ariste qui avait inutilement demandé à Corneille une chanson, et qui, en revanche, avait réclamé et obtenu du poète des *Excuses* en vers, est bien l'Ariste de Phyllarque-Goulu, c'est-à-dire le P. André de Saint-Denis, que, dans un exemplaire rarissime de l'*Excuse à Ariste* de la bibliothèque Sainte-Geneviève (1), on peut lire encore, d'une écriture du temps, dans les marges, bien que fortement atteintes par le couteau du relieur :

Corneille, dans son épitaphe latine du P. Goulu (1629), fait assez maladroitement, il faut bien le dire, allusion aux *lettres de Phyllarque à Ariste* : « Mirum quantum..... adulteratam eloquentiæ puritatem revocaverit, conservaverit, illustraverit. » On se demande comment Corneille, qui était l'ami de Balzac, a osé rappeler, dans cette épitaphe, ces *lettres* qui durent être fort désagréables au « prince de l'éloquence française. » Balzac, qui ne connaissait pas l'auteur de l'épitaphe du P. Goulu, riposta par des vers qui durent blesser Corneille. Celui-ci eut quelques velléités de répondre; mais Chapelain, nous dit l'abbé Goujet (*Bibl. fr.*, XVII, 163), lui conseilla « de ne pas se plaindre des vers de Balzac et de rompre avec lui une amitié dont l'un et l'autre se faisaient honneur. » (Voir Marty-Laveaux, *Corneille*, X, 393, 396).

(1) Y, 458, 4 Rés.) — C'est cet exemplaire qui a figuré, sous le n° 104, parmi les objets exposés à la Bibliothèque Nationale, dans la salle du Parnasse français, à l'occasion du deuxième centenaire de la mort de P. Corneille (oct. 1884). Voir la *Notice* de M. Léop. Delisle, Paris, Chamerot 1884.

Ariste est l[e père]
André feuil[lant]
qui a le pre[mier]
escrit contre B[alzac] (1).

Mais revenons à Corneille et à son *Excuse à Ariste*, cause occasionnelle, mais cause première de la querelle du *Cid*.

Le poète commence par dire à son jeune ami, Ariste, qu'il n'a aucune aptitude pour la chanson.

> « .. Ceste prison (dit-il), desplaist à son génie (au génie de ma Muse),]
> Il ne se leurre point d'animer de beaux chants,
> Et veut pour se produire avoir la clef des champs » (2).

« C'est lors, ajoute-t-il, en termes assez fiers, qui devaient déplaire à ses rivaux et les irriter contre lui,

(1) Je dois cette communication à l'obligeance de M. Eug. Chatel, archiviste honoraire du Calvados.

(2) Il est à remarquer qu'en 1633, Corneille écrivant en distiques latins à l'archevêque de Rouen, François de Harlay, qui lui avait demandé des vers en l'honneur de Louis XIII et de Richelieu, lesquels étaient venus, à la fin du mois de juin, aux eaux de Forges, il est à remarquer, dis-je, que Corneille donna à l'archevêque de Rouen, les mêmes *excuses* qu'à Ariste : « Arrachée à son grand théâtre, c'est à peine si ma Muse parvient à se faire entendre; elle bégaye et ne se risque point à parler par sa propre bouche. Là sont mes limites, ne me cherchez pas en dehors : le théâtre fermé, il ne faut plus attendre de vers de moi, et je n'oserais, Louis, ni

« C'est lors qu'il court d'haleine, et qu'en plaine carrière
Quittant souvent la terre, en quittant la barrière,
Puis d'un vol eslevé se cachant dans les cieux
Il rit du desespoir de tous ses envieux. »

Corneille, ici, s'aperçoit qu'il a été trop loin peut-être :

« Ce trait est un peu vain, Ariste, je l'avoue, »

mais qui donc s'étonnera de voir un poète se décerner des louanges? Les poètes se sont loués de tous temps, et aujourd'hui plus que jamais, car

« La fausse humilité ne met plus en crédit. »

Donc, Corneille, faisant comme tout le monde, puisque « la mode en est, » et que « la cour l'authorise, » ne se gêne pas pour dire de lui-même tout le bien qu'il pense :

profaner tes triomphes, ni déshonorer Richelieu en le célébrant sur mon humble lyre.

« Vix sonat a magno divulsa camœna theatro,
Blæsaque nil proprio sustinet ore loqui.
Hi mihi sunt fines, nec me quæsiveris extra;
Carminibus ponent clausa theatra modum ;
Nec, Lodoïce, tuos ausim temerare triumphos,
Richeliumve humili dedecorare lyra. »

(*Corneille*, Ed. Marty-Laveaux, X, 68, 69).

« Je sçay ce que je vaux, et croy ce qu'on m'en dit :
Pour me faire admirer je ne fais point de ligue,
J'ay peu de voix pour moy, mais je les ay sans brigue,
Et mon ambition pour faire plus de bruit
Ne les va point quester de reduit en reduit,
Mon travail (1) sans appuy monte sur le theatre (2).
Chascun en liberté l'y blasme ou l'idolatre,
Là sans que mes amis preschent leurs sentiments
J'arrache quelquefois trop d'applaudissements,
Là content du succès que le mérite donne
Par d'illustres advis je n'éblouis personne :
Je satisfaits ensemble et peuple et courtisans
Et mes vers en tous lieux sont mes seuls partisans :
Par leur seule beauté ma plume est estimée,
Je ne dois qu'à moy seul toute ma renommée,
Et pense toute fois n'avoir point de rival
A qui je fasse tort en le traitant d'égal. »

(1) En marge de l'exemplaire de la Bibl. Sainte-Geneviève on peut lire encore :

[.....] de Mondory
[.....] troupe.

L'annotateur semble penser exactement comme Mairet dans son *Epître familière* : « Il fallait mettre aussi dans votre édition du *Cid*, tout au moins en taille douce, les gestes, le son de voix, la bonne mine et les beaux habits de ceux et celles qui ont si bien representé votre pièce (p. 16). — Voir aussi Scudéry : *Lettre a l'illustre Académie*, p. 5.

(2) Corneille se montrait plus modeste dans son *Excusatio* à l'archevêque de Rouen, et ne craignait pas d'avouer qu'il devait une

Corneille ne fait ici que répéter, ou traduire, ce qu'il avait déjà dit à Fr. de Harlay, archevêque de Rouen, en 1633 : (1)

« Là (au théâtre) triomphe, sans craindre la défaite, le laurier qui ceint mon front; là peu d'hommes m'ont atteint, nul ne m'a dépassé, et me suivre de près n'a point semblé une gloire à mépriser. »

« .... Hic nescia vinci
Nostra coronato vertice laurus ovat :
Me pauci hic fecere parem, nullusque secundum,
NEC SPERNENDA FUIT GLORIA PONE SEQUI. » (2)

Corneille n'avait pas tort, sans doute, de penser tant de bien de lui; mais devait-il s'exprimer avec une telle....

bonne part de ses succès de théâtre au jeu brillant de Mondory :

« Mais du moins la scène est là : le geste, la diction nous viennent en aide, et Roscius (Mondory) peut compléter l'œuvre imparfaite. Il relève au besoin ce qui languit; toute sa personne contribue au succès, et de là peut-être le feu de mes vers, de là leur grâce. »

« Sed tamen hic scena est, et gestu et voce juvamur,
Forsitan et mancum Roscius implet opus.
Tollit si qua jacent, et toto corpore prodest,
Forsan et inde ignis versibus, inde lepos. »

(*Corneille*, éd. Marty-Laveaux, X, 68).

(1) *Corneille*, (éd. Marty-Laveaux, X, p. 64 et suiv.).

(2) *Ibid.* (X., 71).

franchise? (1) Ne devait-il pas laisser ce soin à quelque ami qui lui eût décerné les mêmes louanges dans une pièce liminaire, du genre de celles dont les Scudéry, les Mairet, les Rotrou, les Du Ryer, les Boisrobert, les Claveret et d'autres poetes, plus ou moins illustres, avaient fait précéder sa comédie de *la Veuve*? Corneille, tout le premier, s'aperçut, mais un peu tard pour reculer, qu'il s'était loué avec trop de complaisance :

« ..... Mon esprit s'égare en sa propre louange, » dit-il au P. André; je vous devais des excuses, et voilà que je me « vante moy mesme. » « Revenons aux chansons que l'amitié demande. »

Et c'est alors que Corneille nous fait ses confidences et nous dit que c'est l'amour qui l'a rendu poète :

« J'adoray donc Philis et la secrète estime
Que ce divin esprit faisoit de nostre rime
Me fit devenir poete aussi tost qu'amoureux;
Elle eut mes premiers vers, elle eut mes derniers feux;
Et, bien que maintenant cette belle inhumaine
Traite mon souvenir avec un peu de haine,
Je me trouve toujours en estat de l'aimer,

(1) L'auteur du *Discours a Cliton* disait assez finement, pour excuser Corneille (p. 4) : « Je ne puis croire que ce qu'il a dict à son aduantage soit à bon escient. La chaleur poétique et la commodité de la rime sont les causes prochaines de cet amour propre qui nous surprend quelquefois en escrivant et nous jette hors des bornes de la modestie. »

Je me sens tout émeu quand je l'entends nommer,
Et par le doux effet d'une prompte tendresse
Mon cœur sans mon adveu recognoist sa maistresse;
Après beaucoup de vœux et de submissions,
Un malheur rompt le cours de nos affections;
Mais toute mon amour en elle est consommée,
Je ne voy rien d'aimable après l'avoir aimée;
Aussi n'aymay-je plus, et nul objet vainqueur
N'a possédé depuis, ma veine ny mon cœur. »

Ces vers sont charmants; mais on peut se demander à quel propos Corneille fait ces confidences amoureuses au jeune feuillant, le P. André de Saint-Denis? Corneille, hâtons-nous de le dire, ne s'éloigne pas, autant qu'on pourrait le croire, de son sujet. « Vous m'avez réclamé, dit-il au P. André, quelques couplets de chanson. C'est chose impossible. Philis, que j'ai adorée, avait une « voix ravissante. » S'il est une personne au monde pour qui j'aurais dû composer des chansons, c'est elle. Eh bien! mon amour, « le père de mes vers, n'a jamais pu tirer, en sa faveur, deux rimes » (de chanson).

« Tant mon esprit alors contre moy revolté
En haine des chansons sembloit m'avoir quitté,
Tant ma veine se trouve aux airs mal assortie,
Tant avec la musique elle a d'antipathie » (1).

(1) Corneille se calomnie; n'a-t-il pas composé la *Mascarade des Enfants gâtés;* les chansons : *Toi qui près d'un beau visage; Si je*

La conclusion, bien naturelle, de l'*Excuse à Ariste* est celle-ci : « L'Amitié, ne pouvant exiger plus que l'Amour, vous devez, mon cher Ariste, laisser ma muse, toujours libre, agir suivant son choix,

« Céder à son caprice et s'en faire des lois. »

En somme, l'*Excuse à Ariste* est une pièce plus badine que sérieuse. Le tort de Corneille, si tort il y a, fut de la publier immédiatement après le succès éclatant du *Cid*.

Corneille et ses amis ont prétendu que l'*Excuse à Ariste* était composée depuis trois ans au moins (1) : « On m'a dit que pour la (l'*Excuse à Ariste*) bien deffendre, il assure qu'elle estoit faite il y a desjà plus de trois ans » — C'est possible, c'est même très probable; mais il est certain que l'*Excuse à Ariste* ne fut publiée qu'après le *Cid*. On lit, en effet, dans l'*Epistre familière du sieur Mayret* (2) : « Cette scandaleuse lettre..... doit estre appelée vostre pierre d'achopement, puisque sans

perds bien des maîtresses; les stances : *J'ai vu la peste en raccourci*; *Marquise, si mon visage*, etc., etc. (Voir *Corneille*, éd. Marty-Laveaux, t. X).

(1) *Response a l'amy du Cid* (dans l'*Epistre familière du sieur Mayret*, p. 33).

(2) P. 20.

elle ny la *Satyre de l'Espagnol* (1), ny la *Censure de l'Observateur* (2) n'eussent jamais esté conçeües. » On lit également, dans le *Jugement du Cid composé par un bourgeois de Paris*, etc. (3) : Il faut aussi que nous nous confessions que cet Autheur qui ne s'attendoit pas à un si grand applaudissement, n'a peu supporter cette haute fortune; et se sentant eslevé de terre (4), et emporté sans aisles par ce vent populaire, n'a plus sceu ce qu'il devenoit, et est tombé lourdement quand il s'est voulu fier sur ses forces, en se louant luy mesme par une misérable *Lettre à Ariste*, où il s'est estendu en des vanitez insupportables. »

Si les rivaux de Corneille, ses amis d'autrefois (5), devenus ses ennemis après le succès du *Cid*, n'avaient pas été aveuglés par une haine féroce, et surtout par la plus basse jalousie, ils auraient laissé passer, sans en prendre autrement souci, cette pièce qui, je le répète, était plus badine que sérieuse; mais sûrs de plaire à

(1) De Mairet.

(2) De Scudéry.

(3) P. 22.

(4) Allusion aux mots de l'*Excuse à Ariste* :

« Quittant souvent la terre ».....
« Puis d'un vol eslevé se cachant dans les cieux. »

(5) Voir les compliments qu'ils lui adressaient après le succès de *La Veuve*.

Richelieu, qui n'avait pu pardonner à son ancien collaborateur, Corneille, de manquer d'*esprit de suite*, traduisez de *souplesse*, et contents de saisir l'occasion qui s'offrait à eux d'attaquer le triomphateur du *Cid*, ils ne prirent, dans l'*Excuse à Ariste*, que les vers où moitié sérieusement, moitié en se jouant, Corneille parle un peu trop avantageusement de lui-même.

Mairet, l'heureux auteur de *Sophonisbe*, Mairet qui, lors du succès de *La Veuve*, avait ainsi acclamé son ami Corneille :

> Rare écrivain de notre France,
> Qui le premier des beaux esprits
> As fait revivre en tes écrits
> L'esprit de Plaute et de Térence,

Mairet, à la date où parut à Paris l'*Excuse à Ariste*, était au Mans, chez son protecteur, le comte de Belin. Ne voulant, avec une mauvaise foi insigne, voir dans cette épître en vers que « cent traits de vanité » terminés par celui-ci, qu'il ne pouvait digérer :

> « Je ne dois qu'à moy seul toute ma renommée, »

il fit imprimer au Mans, ou à la Flèche (1), et envoya à

(1) Voir notre *Introduction* en tête de la reproduction du *Vrai Cid espagnol*, d'après l'exemplaire rarissisme, unique peut-être, de la Bibliothèque de Caen. « Cette belle poésie que vous nous aviez envoyée du Mans » dira Corneille, ou un de ses amis, dans l'*Advertissement au besançonnois Mairet* (p. 3).

Paris, pour la faire distribuer par les soins de son ami Claveret (1), les six stances que l'auteur espagnol du *Cid*, Guilhen de Castro (2) est censé adresser à son *traducteur*, ou plutôt à son *plagiaire*, Corneille.

La guerre était déclarée, et elle allait se continuer sans trêve, sans pitié. Les injures abondaient dès le premier pamphlet. *Vanteur*, *insolent*, *froid esprit qui se paist de fumée*, *impudent*, *orgueilleux*, *imposteur*, *ignorant*, *corneille déplumée*, telles étaient les aménités que l'auteur de *Sophonisbe* lançait, comme des pavés, à la tête de l'auteur du *Cid*.

Ce factum misérable, dont voici le titre exact : « *L'autheur du vray Cid espagnol, à son traducteur françois, sur une Lettre en vers qu'il a faict imprimer*, (Excuse à Ariste), *ou après cens traits de vanité, il dit en parlant de soy-mesme :* « Je ne doy qu'à moy seul toute ma Renommée, » ce factum était signé : DON

(1) Claveret, lui aussi, avait adressé à Corneille un madrigal louangeur, imprimé en tête de *La Veuve*. (Corneille, éd. Marty-Laveaux, I, 385).

(2) Chose curieuse, c'est Corneille lui-même qui apprit à ses ennemis le nom de l'auteur espagnol à qui il avait emprunté le sujet de sa pièce. « Vous avez déclamé contre moy, pour avoir teu le nom de l'autheur espagnol, bien que vous ne l'ayez appris que de moy, et que vous sçachiez fort bien que je ne l'ay celé à personne, et que mesme j'en ay porté l'original en sa langue à Monsieur le Cardinal, vostre maistre et le mien. » (*Lettre apol.*, p. 8).

Baltazar de la Verdad. Corneille ne s'y trompa pas (1) : il reconnut la plume de Mairet ; aussi, inspiré par la colère (il eût mieux fait, sans doute, de mépriser ces plates injures), répondit-il à Mairet par un rondeau où l'on regrette, dit un critique (2), qui emboîte le pas au pudibond (?) Voltaire, de trouver « un terme digne de Villon ou de Régnier, dont la Muse impudique ne savait pas rougir. » M. Lormier, dans son *Introduction de la Défense du Cid* (3), a si bien plaidé pour Corneille les circonstances atténuantes, que je ne saurais mieux faire que de le citer ici : « On a toujours cru que Corneille, en écrivant le mot que nous laissons inachevé (bo...), mais que les premières lettres et la rime indiquent assez, avait seulement obéi à un élan de colère irréfléchi ; bien au contraire, ce mot, moins malsonnant en son temps qu'au nôtre, et que Boileau employait encore dans la première édition de son *Art poétique* (4), avait été exprès choisi, placé avec intention. On peut s'étonner que ses commentateurs, au lieu de le lui reprocher, ne l'aient pas excusé, expliqué, en faisant comprendre l'allusion cer-

(1) « Vous aviez beau vous cacher sous ce méchant masque (le masque de l'auteur espagnol), on ne laissoit pas de vous cognoistre. » (*Advertissement au besançonnois Mairet*, p. 3).

(2) G. Bizos : *Thèse sur Mairet*, p. 31).

(3) Éd. des *Bibl. Normands*, p. 10.

(4) En 1674.

taine qu'il contenait. En 1626, Mairet, empruntant à la littérature espagnole un de ses sujets, les moins propres à la dignité de la scène française, avait écrit une comédie : *Les Galanteries du duc d'Ossone,* d'une licence inaccoutumée ; tous les personnages montraient une immoralité révoltante, les hommes faisaient assaut de libertinage et les femmes de la plus rare effronterie. Si cette pièce avait été quelquefois jouée, au moins elle était restée inédite jusqu'en 1636. Or, Mairet venait, imprudemment, d'en renouveler le souvenir, on pourrait dire le scandale, en la faisant imprimer et mettre en vente chez le libraire Pierre Rocolet. A Corneille qu'une ligue jalouse semblait vouloir accabler sous les injustes reproches de plagiat, d'immoralité, l'occasion ne se présentait-elle pas favorable pour rappeler au public ce que valaient quelquefois ses accusateurs, en nommant, si honteux fût-il, l'endroit où tel de ces poètes paraissait avoir copié ses types et trouvé son inspiration ? »

On ne saurait mieux dire ; et si l'on admet la juste indignation de Corneille, on ne doit pas lui imputer à crime le « gros mot » qui est, ce nous semble, la raison d'être du *Rondeau* à Mairet.

Corneille, son rondeau une fois écrit, éprouva-t-il quelque hésitation à le faire imprimer et circuler dans Paris ? Si l'on en croit Claveret (1), Corneille demanda

(1) *Lettre du s*[r] *Claveret au s*[r] *Corneille, soy-disant autheur du* « Cid », p. 6.

son avis à ce médiocre avocat d'Orléans, devenu à Paris mauvais poète dramatique. C'est possible. Corneille pouvait ignorer encore que c'était Claveret qui s'était chargé de distribuer à profusion le pamphlet envoyé du Mans par Mairet (*le vrai Cid espagnol*) ; il pouvait croire que Claveret était toujours son ami. Claveret ne lui avait-il pas envoyé une épigramme aimable et un madrigal louangeur (1), pour mettre en tête de sa comédie de la *La Veuve ?* Admettons donc que Corneille consulta Claveret sur la question de savoir s'il devait faire imprimer ou nom son *Rondeau*. « Ne l'imprimez pas, aurait répondu Claveret : « les honnestes femmes ne sçauroient le lire sans honte. » Mais si Corneille éprouva un instant d'hésitation, il dut bien vite prendre son parti, quand il apprit, de façon certaine, que Claveret était l'ame damnée de Mairet, et qu'il s'était fait un malin plaisir de colporter à Paris, de maison en maison (2), le *Vray Cid espagnol*.

(1) « La Renommée est si ravie
Des mignardises de tes vers, etc. »
« Ta Veuve..... par sa douceur extrême
Sait si bien l'art de charmer, etc. »

(Voir *Corneille*, éd. M.-L., tome I, p. 385).

(2) On peut lire sur l'exemplaire de la Bibliothèque de Caen, plié en forme de lettre, cette adresse, qui est probablement de la main de

Le rondeau parut donc, où Corneille, après avoir traité Mairet, âgé d'un an de plus que lui (1), de « jeune jouvencel, » après l'avoir accusé « d'entasser injure sur injure »; — de « rimer avec rage une lourde imposture »; — « de se cacher ainsi qu'un criminel » ajoutait : « Chacun connaît son jaloux naturel; on le montre comme un fou solennel »; et Paris entier l'envoie au diable et sa Muse..... où l'on sait. »

En vrais combattants d'Homère, l'auteur de *Sophonisbe* et l'auteur du *Cid* s'étaient, tout d'abord, mutuellement lancé à la tête des bordées d'injures. La lutte allait continuer, impitoyable.

Claveret lui-même : « *Mr de la Guenstiere* (ou *Quenstiere*), au *Dauphin, place Dauphine.* »

Claveret, dans sa *Lettre au sr Corneille soy disant autheur du Cid*, finit par avouer qu'il a colporté le pamphlet de Mairet : « J'ay descouvert, dit-il (p. 5), qu'on vous avoit fait croire que j'avois contribué quelque chose à la distribution des premiers vers qui vous furent adressez sous le nom du *Vray Cid espagnol*, et qu'y voyant vostre vaine gloire si judicieusement combattuë, vous n'auriez pu vous empescher de pester contre moy, parce que vous ne sçaviez à qui vous en prendre. Je ne crois pas estre criminel de leze amitié, pour en avoir receu quelques copies, comme les autres, et leur avoir donné la louange qu'ils méritent... »

(1) Mairet est né à Besançon en 1604.

II

Les *Observations sur le Cid* (par Scudéry), et la *Deffense du Cid.* — Quel est l'auteur de la *Deffense du Cid?* N'est-ce pas Faret, l'auteur de l'*Honnête homme?*

Richelieu aurait pu, aurait dû s'interposer entre les deux lutteurs, et leur dire : « Allez chacun de votre côté ; vous êtes quittes. » Mais il faut croire que cette bataille l'amusait, lui qui faisait jouer, par ses laquais et ses marmitons, une parodie du *Cid,* où l'on entendait, entre autres fines plaisanteries, celle-ci, qui sera répétée tant qu'il y aura des farceurs d'estaminet : « *Rodrigue as-tu du cœur ? — Je n'ai que du carreau.* (1) »

Donc, loin de vouloir faire cesser cette « guerre de plume », Richelieu dut être heureux, quand il vit Scudéry, Scudéry le capitaine Fracasse, Scudery le Matamore (3), descendre dans l'arène, non pas certes pour

(1) Tallemant, *Hist.*, II, 395.

(2) Expression de Scudéry (*Obs.*, p. 95).

(3) Chose curieuse, Scudéry, dans ses *Observations,* donne ces épithètes aux héros de Corneille. — Il avait pourtant dit, au début de son pamphlet : « Connois toy toy-mesme » (p. 4).

apporter l'olivier de paix, mais pour irriter davantage les deux adversaires.

Scudéry, en effet, avec son outrecuidance accoutumée, allait, en donnant à l'un, pour l'exciter, l'appui de sa lourde et pédantesque érudition, insulter et énerver l'autre par ses critiques aussi stupides que malveillantes.

Scudéry, — de même que Mairet, — avait beau se masquer et publier son pamphlet anonyme; il était trop facile à reconnaitre. Il n'y avait pas, en effet, à cette date, deux auteurs en France pour écrire une phrase comme celle ci : « J'attaque le *Cid* et non pas son autheur; j'en veux à son ouvrage, et non point à sa personne; et comme les combats et la civilité ne sont pas incompatibles, je veux baiser le fleuret dont je prétends lui porter une botte franche, etc (1) ». Non, il n'y avait qu'un seul homme pour rappeler ainsi à ses lecteurs qu'il était en même temps « poète et guerrier, » (2) c'était Scudéry : « *Incessu patuit Deus.* »

Nous ne ferons pas à Scudéry l'honneur d'analyser, ni surtout de discuter ses *Observations sur le Cid* (3).

(1) *Observations*, p. 5.

(2) Scudéry, en tête de son *Trompeur puni*, s'est fait « pourtraire » avec cette devise :

Et poete et guerrier il aura du laurier.

(3) Nous ne les avons pas publiées, parce qu'on les rencontre très fréquemment dans les anciennes éditions de Corneille.

Disons seulement que l'auteur de l'*Amant libéral* fait à Corneille les reproches suivants : « Je prétends, dit-il, (1) prouver contre cette pièce du *Cid :*

« Que le sujet n'en vaut rien du tout,

« Qu'il choque les principales règles du poème dramatique,

« Qu'il manque de jugement en sa conduite,

« Qu'il a beaucoup de meschans vers,

« Que presque tout ce qu'il a de beautez sont derrobées. »

Et la conclusion, bien digne des prémisses, est celle-ci : « L'estime qu'on en a fait est injuste. »

Il se trouva bien vite un ami de Corneille pour répondre au pamphlet de Scudéry, par une *Deffense du Cid,* que ni M. Taschereau ni M. Marty-Laveaux (2) n'ont connue, bien qu'elle eût été signalée par les frères Parfaict (3) et par Niceron (4), et qui, après avoir été retrouvée par M. Emile Picot à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, a été réimprimée pour la *Société des Bibliophiles Normands* en 1879, par les soins de M. Lormier.

Quel est l'auteur de cette *Deffense du Cid* ?... M. E.

(1) P. 6.

(2) *Corneille,* t. III, p. 25.

(3) *Hist. du Th. fr.,* t. V, p. 256.

(4) *Mém. pour servir à l'Hist. des Hommes ill.,* XX, p. 88 et suiv.

Picot (1) nous dira : « Le titre porte un fleuron qui nous paraît être celui de L. Maurry, de Rouen. Ce détail a son importance, parce qu'il prouverait que la *Deffense du Cid* aurait été écrite, sinon par Corneille lui-même, du moins sous son inspiration, par un de ses compatriotes. »

A cela, M. Lormier, qui connaît mieux que personne les anciennes impressions rouennaises, répond : (2) « Elle (l'impression de la *Deffense*) ne paraît pas être de cette dernière ville (Rouen) ; ni chez Laurens Maurry, ni chez aucun autre libraire ou éditeur rouennais, je n'ai trouvé réunis ces ornements typographiques (fleuron du titre, tête de page, lettres majuscules), alors d'un emploi assez banal. On les voit, au contraire, souvent ensemble dans les volumes in-4°, publiés à Paris chez Toussaint Quinet ; en particulier ils se rencontrent tous dans son édition des *Œuvres du sieur de Saint-Amand*, donnée en 1642-1643. »

Dans sa *Vie de Rotrou mieux connue*, M. Henri Chardon, qui a fait de si heureuses trouvailles (dont nous parlerons plus tard), sur Corneille, regrette qu'on ne sache pas « qui vise le *Jugement du Cid composé par un Bourgeois de Paris, marguillier de sa paroisse*, lorsqu'il parle du « pédant qui a pris la cause de Corneille,

(1) *Bibliogr. Corn.*, n° 1354.
(2) *La Deffense du Cid*, p. 17 (réimp. de 1879).

et semble avoir eu plus de soin de défendre son affiche de la morale de la Cour et de paroistre grand logicien, que de rien faire à l'avantage de l'auteur du *Cid*. (1) »

Encore une fois, quel est l'auteur de la *Deffense du Cid*; quel est le pédant (?) qui a pris la cause de l'auteur du *Cid* et qui semble « avoir eu plus de soin de défendre son affiche de la *Morale de la Cour* (2), et de parestre grand logicien que de rien faire à l'advantage de Corneille ? » — En cherchant bien, il me semble qu'on peut arriver, sans trop de peine, à découvrir l'auteur de la *Deffense du Cid*. En effet, à la page 15 de ce pamphlet (3), nous lisons ceci, en réponse aux reproches de Scudéry, qui avait blâmé Corneille d'avoir voulu « adapter », comme disent nos voisins d'Outre-Manche, à la scène française, une pièce espagnole des plus médiocres (selon lui) : « . . . . . Nostre traducteur (Corneille) en a usé de la sorte pour s'accomoder au temps, et pour faire des ouvrages à la mode où l'on produit ce qui plaist, et non pas ce qui est le mieux. Nos tailleurs et nos cordonniers habillent et chaussent d'une façon et répugnante à la raison, et incommode mesme au corps ; mais ils ont leur excuse

(1) *La vie de Rotrou mieux connue*, p. 246 (Paris, Picard, 1884, in-8o).

(2) C'est moi qui souligne ce sous titre.

(3) Voir la réimpression de la *Société des Bibliophiles Normands* (C. Lormier).

prompte, que c'est le courant de la mode qui les oblige à cette forme : nous voyons mesme, par les places publiques, deux affiches qui publient l'*Honneste Homme ou la Morale de la Cour*; celuy qui donne le tiltre à sa science de la Morale de la Cour sçait bien que les vertus de la morale ne changent pas de nature en la personne des courtisans, ouy bien de la matière externe où elles sont appliquées, mais il cognoist la vanité commune qui pousse chacun à vouloir estre courtisan, il les attire par l'amorce de ce titre à venir prendre ses instructions qui seront les mesmes qu'il donneroit, sil eut mis en teste de son affiche : l'*Homme de Bien ou la Morale des Hommes vertueux*. »

Il est très admissible que l'auteur de la *Deffense du Cid*, et l'auteur de l'*Honneste homme*, ouvrage dont on a expliqué le véritable sens avec tant de complaisance, ne font qu'un. Or, ne doit-on pas attribuer à Faret la *Deffense du Cid*, puisque Faret est l'auteur bien connu de l'*Honneste homme ou l'art de plaire à la Cour?* — Qu'on fasse attention aux dates. La *Deffense du Cid* est de 1637; or, l'*Honneste homme, etc.*, est de 1633. Pellisson, dans sa *Relation contenant l'Histoire de l'Academie françoise*, nous dira, en parlant de Faret (1) : « Son principal ouvrage est l'*Honneste homme*, qu'il fit

(1) Ed. de 1672, p. 273.

environ l'an 1633. » — N'oublions pas que Faret était l'intime ami de Saint-Amand, et puisque M. Lormier nous dit que le fleuron, la tête de page et les lettres majuscules de la *Deffense du Cid* sont identiques aux fleurons, têtes de pages et lettres majuscules des *Œuvres de Saint-Amant*, publiées chez Toussaint Quinet (1), il me semble qu'on peut, avec assez de vraisemblance, pour ne pas dire de certitude, regarder Faret, l'ami de Saint-Amant, comme l'auteur de la *Deffense du Cid*.

Cette *Deffense*, hâtons-nous de le dire, n'ajoutera rien à la « gloire » de Faret. L'auteur de ce factum (quel qu'il soit), remarque avec justesse que celui qui a écrit les *Observations sur le Cid* est mû par l'envie « qui est la plus basse des passions de l'âme »; ses réponses aux critiques de Scudéry sont sensées; mais, en somme, on peut dire que l'auteur du *Cid* pouvait être plus habilement défendu.

Faret, — si c'est lui l'auteur de la *Deffense du Cid* (et pourquoi non ?) n'est pas très fort sur l'histoire littéraire de l'Espagne. D'après lui, Guilhen de Castro pourrit dans son tombeau depuis « six siècles » (2); mais comme il se rattrape, lorsqu'il parle des beautés du *Cid*, et surtout lorsqu'il défend le rôle de l'Infante, si violemment

(1) D'ailleurs Corneille (*Lettre apologitique*, p. 3), nous dit qu'il a reçu cette pièce « *de Paris.* »

(2) P. 6.

attaqué par Scudéry : « Le Censeur reprend mal à propos Corneille d'avoir inséré en sa pièce quelque scène, où il fait paroistre une Infante qui est touchée de mesme passion que Chimène, puisqu'elle n'entre pas dans la conclusion de la tragi-comédie, et n'est pas une des parties qui fassent corps. Je responds qu'il se mesprend, et qu'il n'est pas nécessaire que tout ce qui embellit et donne ornement, fasse partie de la chose belle : les mouches et les assassins sur le visage d'une femme n'en font pas ny les traits ny les parties; mais on ne laisse pas de les y trouver bien assises, puisqu'elles servent à relever la blancheur par leur opposition, et l'Infante introduite ne peut point estre inutile au dessein du *Cid*, bien qu'elle ne soit pas du corps de son dessein, puisqu'elle sert à relever les mérites de Rodrigue dont elle avait esté esprise, toute Infante qu'elle estoit, et par là mesme à excuser Chimène de s'estre affermie à une passion où elle avoit veu une Reine assujétie. (1) »

A ce « beau » langage, qui ne reconnaitrait celui dont Pellisson a dit (2) : « On voit par la lecture de ses écrits qu'il avoit l'esprit bien fait, beaucoup de pureté et de netteté dans le stile, beaucoup de génie pour la langue et pour l'éloquence. »

(1) *La Deffense du Cid*, p. 9 (réimpression).
(2) *Op. cit.*, p. 273.

Pour conclure, je dirai : Celui qui a écrit ces lignes agréables sur « les mouches et les assassins », n'est-il pas le même que l'auteur des paragraphes : « Combien les femmes sont nécessaires dans les Cours, et des soins qu'il faut rendre aux femmes », du dernier chapitre de l'*Honneste homme ?* (1) « Sans elles les plus belles Cours du monde demeureroient tristes et languissantes, sans ornement, sans splendeur, sans joye et sans aucune sorte de galanterie. Et faut advoüer que c'est leur seule présence qui resveille les esprits, et picque la générosité de tous ceux qui en ont quelques sentimens. Cela estant véritable, comme certainement il est, quels hommes pourroient refuser des respects et des honneurs à celles qui leur donnent de la gloire, ou du moins qui leur inspirent le désir d'en acquérir ? Or, ces respects consistent en une certaine expression d'humilité et de révérence par gestes, ou par paroles, qui témoignent une extraordinaire estime que nous faisons des personnes envers qui nous en usons. Ils expriment encore par les actions, et il y a mille petits soins et mille petits services à rendre aux femmes, qui estans rendus à temps et souvent réitérez, font à la fin sur leurs esprits de plus fortes impressions que les plus importans mesmes, dont les occasions ne s'offrent que rarement... »

(1) Ed. de 1681, p. 174.

Jusqu'à preuve du contraire, nous attribuerons donc au très estimable (1) auteur de l'*Honneste homme*, à Faret, le pamphlet, en faveur de Corneille, intitulé la *Deffense du Cid*.

(1) Je dis « très estimable » bien que son ami Saint-Amand ait compromis sa réputation d' « honnête homme » en le faisant trop richement rimer à « *cabaret* ».

III

Le rôle du comte de Belin, dans la *Querelle du Cid.*

Nous lisons dans la *Relation contenant l'histoire de l'Académie françoise* (1), par Pellisson : « Monsieur Corneille..... a toujours crû que le Cardinal et une autre personne de grande qualité avoient suscité cette persécution contre le *Cid,* témoin ces paroles qu'il écrivit à un de ses amis et des miens, lorsqu'ayant publié l'*Horace,* il courut un bruit qu'on feroit encore des Observations et un nouveaû Jugement sur cette pièce : « *Horace,* dit-il, fut condamné par les Duumvirs, mais il fut absous par le peuple. » Corneille n'était pas le seul à croire qu'outre Richelieu, dont la mauvaise volonté à l'égard de Corneille était évidente (2), une autre personne de grande qualité voyait avec plaisir les rivaux de Corneille attaquer l'heureux auteur du *Cid.* Scudéry, furieux de voir qu'on eût osé répondre à ses *Observations* qui lui semblaient irréfutables, non seulement clabaudait partout que la

(1) Ed. de 1672, p. 138.
(2) Pellisson, *op. cit.*, p. 118 et 119.

Deffense du Cid était l'œuvre de Corneille lui-même, mais encore il harcelait le poète de ses lettres impertinentes : « Voz lettres me viennent quereller jusques dans mon cabinet » (1). Corneille n'a pas conservé les lettres de Scudéry, mais nous en devinons le contenu par quelques lignes de la *Lettre apologitique* que l'auteur du *Cid* crut devoir écrire en réponse à Scudéry. D'abord Scudéry reprochait à Corneille (quelle audace !) d'avoir osé réfuter ses *Observations*, et Corneille répondait : « Je n'ay point fait la pièce qui vous pique (2) ; je l'ay receüe de Paris avec une lettre qui m'a appris le nom de son autheur. Il l'adresse à un de nos amis qui vous en pourra donner plus de lumière » (3) — En outre, Scudéry menaçait Corneille des ressentiments « d'une personne de haute condition » (4). A cela Corneille ripostait : « Bien que je n'aye guere de jugement, si l'on s'en rapporte à vous, je n'en ay pas si peu que d'offencer une personne de si haute condition, dont je n'ai pas l'honneur d'estre cogneu, et de craindre moins ses ressentiments que les vostres. »

Quelle est cette personne de haute condition dont Cor-

(1) Corneille, *Lettre apol.*, p. 3.
(2) *La Deffense du Cid.*
(3) *Lettre apol.*, p. 3.
(4) *Lettre apol.*, pp. 3 et 4.

neille pouvait et devait craindre les ressentiments ? « Cette personne est inconnue », dit M. Marty-Laveaux (1). Je croirais volontiers, avec M. Henri Chardon (2), qu'il s'agit ici du comte de Belin. Le comte de Belin, en effet, était une sorte de « Mécène manceau », qui fut le protecteur de Scarron, de Rotrou, et particulièrement de Mairet. Mairet passa six années de sa vie auprès du comte de Belin ; c'est chez lui, soit au Mans, soit au château d'Averton, que Mairet, qui « était à son commandement » (3), composa les *Galanteries du duc d'Ossonne*, la *Virginie*, la *Sophonisbe*, la *Cléopâtre ou Marc-Antoine*, le *Soliman*, l'*Illustre Corsaire*, le *Rolland furieux*, et enfin l'*Athénaïs* et la *Sidonie*. Dans la dédicace des *Galanteries du duc d'Ossonne*, datée du 4 janvier 1636, voici ce qu'il dit de son protecteur : « Dieu m'a fait la grâce de trouver un amy particulier tel que je pouvais le souhaiter, en la personne du comte de Belin... qui, tout grand seigneur qu'il est, et d'une condition à me pouvoir commander en maître, adjoute néanmoins aux biens qu'il me fait, celuy de la liberté qu'il m'a laissée. C'est dans sa maison qu'on prendroit pour la véritable académie des beaux esprits, n'estoit que l'on y fait trop

(1) *Corneille*, t. III, p. 24, t. X, p. 399.
(2) *La vie de Rotrou mieux connue*, p. 109.
(3) *Tallemant du Réaux*, VII, 172.

bonne chère, que je mène une vie dont le repos n'est troublé que par le souvenir d'une maitresse. Depuis *Silvanire* que je composai sous les ombrages de Chantilly, je dois le reste de mes derniers ouvrages au soin qu'il a pris de me solliciter de les faire » (1).

Comme le fait justement remarquer M. H. Chardon (2) « Mairet, hote et protégé de M. de Belin, ayant figuré au premier rang des adversaires de Corneille dans la « Querelle du *Cid* », et ayant écrit dans le Maine plusieurs de ses factums contre le jeune (3) rival qui venait d'éclipser sa vieille renommée, il est difficile d'admettre que le nom du comte de Belin ne se trouve pas dans la célèbre polémique. » Et M. H. Chardon, qui l'a noté le premier, ajoute : « On rencontre en effet le nom de cet illustre personnage dans les écrits des deux adversaires. » Dans son *Apologie* (4), Mairet (ou celui qui parle pour lui) rappelle les bienfaits dont l'a comblé Son Eminence (Richelieu) et la protection présente d'un généreux amy, que tout le monde connait assez. » De son

(1) Voir H. Chardon, *op. cit.*, p. 96.

(2) *Op. cit.*, p. 107 et 108.

(3) Mairet n'avait guère qu'un an de plus que Corneille ; mais il avait débuté très jeune au théâtre, et Corneille pouvait le considérer comme un « ancien », bien que dans son fameux *Rondeau* il l'ait appelé « jeune jouvencel ».

(4) *Apol. pour M. Mairet*

côté, Corneille (ou du moins l'ami qui a écrit pour lui la *Lettre du des-intéressé au sieur Mairet*), ne se gênera pas pour reprocher à son adversaire les bienfaits dont l'a comblé et la protection constante dont l'a honoré le comte de Belin : « S'il est du Parnasse comme du Paradis, où l'on ne peut avoir d'entrée avec des biens mal acquis, tombez d'accord avec tout le monde que vous en estes exclus, si vous ne restituez pas la plus grande partie de vostre réputation à un maistre qui par excez de bonté ne s'est pas contenté de vous recevoir chez luy généreusement au fort de vos misères, mais qui par son approbation et par l'honneur qu'il vous a fait en vous regardant d'assez bon œil, a obligé tous ses amis à dire du bien de vos ouvrages. C'est de luy seul que vous tenez le peu d'estime que vous possédez, non du mérite de vos œuvres, etc. » (1).

Il ne serait donc nullement surprenant que Mairet, l'insulteur de Corneille, insulté à son tour par l'auteur du *Cid* ou par ses amis, n'eût intéressé à sa cause, si mauvaise fût-elle, le grand seigneur dont il était le commensal et le protégé ; et que le comte de Belin, dans un

(1) *Lettre du dés-intéressé*, p. 6. — Il est à noter qu'à la fin de la « Querelle du *Cid* » le nom du comte de Belin figure encore dans la lettre que Boisrobert, par ordre de Richelieu, envoya à Mairet (5 octobre 1637) : « ... Conservez-moi quelque place dans le souvenir de M. de Belin, etc... »

moment de mauvaise humeur contre le détracteur de son poète (1), n'ait menacé Corneille de ses « ressentiments ». — Aussi nous conclurons, en admettant que Corneille, qui connaissait toute l'estime, toute l'amitié que le comte de Belin professait pour Mairet, et dont celui-ci se vantait assez publiquement (2), a pu, non sans apparence de raison, supposer qu'outre le Cardinal de Richelieu « une autre personne de grande qualité avait suscité la persécution contre le *Cid*. »

Reste à savoir si l'on peut attribuer au comte de Belin, comme essaie de le faire M. H. Chardon — assez timidement du reste, — le *Discours à Cliton sur les Observations du Cid, avec un traicté de la Disposition du Poème dramatique, et de la prétendue Regle des vingt-quatre heures* (3).

M. Chardon commence par dire (4) : « Je ne pense

(1) Le comte de Belin était également le protecteur de Scudery, qui, au plus fort de la « Querelle du *Cid* », dedia au « Mécène manceau » sa tragédie de *Didon* (Voir H. Chardon, *op. cit.*, p. 117).

(2) « Il prit plaisir à carresser les Muses *en ma personne*, et les charmes que je découvris en la sienne, me lierent si fortement à lui par les seuls liens de l'estime et de l'amitié, que le seul tombeau s'est trouvé capable de m'en séparer » (MAIRET, dédicace du *Roland furieux*.)

(3) A Paris, imprimé aux despens de l'autheur. In-12, de 103 pages.

(4) *Op. cit.*, p. 116.

pas, pour ma part, que M. de Belin soit l'auteur de cette pièce... » Toutefois, il ajoute : « Mais ce n'est qu'après une sérieuse enquête qu'on sera en droit de l'attribuer à d'autres qu'à lui. » — Je regrette d'être, sur ce point, en complet désaccord avec le savant auteur de la *Troupe du Roman comique dévoilée*, de la *Vie de Rotrou mieux connue* et de tant d'autres publications si intéressantes pour notre histoire littéraire. Il me semble absolument impossible d'attribuer au comte de Belin le *Discours à Cliton*. Par exemple, l'auteur nous dira « qu'il fait quelquefois des vers et qu'il favorise ceux qui s'en meslent » (1). Le comte de Belin favorisait les poëtes, cela n'est pas douteux ; mais a-t-il fait lui-même des vers ? « Il prit plaisir, dit Mairet, à caresser les Muses en ma personne ; » Tallemant, lui aussi, nous dira que le comte de Belin faisait faire des vers à ses poëtes, et surtout à son poëte attitré, Mairet ; mais il ne nous dit pas que le noble seigneur en fît lui-même. « Le comte de Belin, qui avait Mairet à son commandement, faisait faire des pièces à la condition que l'actrice, la Lenoir, eût le principal personnage, car il en était amoureux, et la troupe s'en trouvait bien » (2). Scarron, qui dans son *Roman comique*

(1) *Discours à Cliton*, p. 10.

(2) Tallemant, VII, 172. — Il s'agit ici de la troupe de Mondory. Il est à remarquer que la Lenoir et son mari avaient quitté la troupe de Mondory en 1634 (H. Chardon, *op. cit.*, p. 103).

peint le comte de Belin sous les traits du marquis d'Orsé, dira bien qu'il attirait dans son château « quelques beaux esprits de Paris, entre lesquels il se trouvoit des poètes du premier ordre ; » il parlera de son « amour passionné pour la comédie et pour tous ceux (et celles surtout) qui s'en mêloient » (1) ; mais il ne fera pas la moindre allusion à ses talents poétiques (2). De même la Pinelière, dans son *Parnasse ou le critique des Poètes* : « Le comte de Belin attire chez lui les plus beaux esprits, et se fait une petite cour de poètes. » — Mécène des poètes, soit, mais poète, non pas. Du reste, M. Chardon lui-même, dans les deux substantiels chapitres (3) qu'il a consacrés à M. de Belin, ne dit rien qui puisse faire supposer qu'il « fit quelquefois des vers », comme l'affirmera de lui-même l'auteur du *Discours à Cliton*.

D'ailleurs, est-ce bien le comte de Belin qui serait allé une fois au parterre voir jouer le *Cid ?* (4) Le comte de Belin au parterre, au milieu des clercs payant leur place quinze sous !... — Est-ce le comte de Belin — lequel ne connait pas Corneille, et n'est pas connu de lui (5) — qui craindra de « se mettre mal avec l'un ou l'autre de

(1) *Rom. comique*, deuxième partie, ch. XVII.
(2) H. Chardon, *op. cit.*, p. 90.
(3) Ch. IV et V.
(4) *Discours a Cliton*, p. 10.
(5) *Lettre apol.*, p. 3 et 4.

nos Autheurs qui sont en querelle, et peut-estre avec tous les deux ensemble ? (1) — Est-ce le noble comte de Belin qui, dans une comparaison, parlera « d'un vin bourru que nous irions boire à l'enseigne de la Renommée, ou de quelque autre breuvage épais qu'on débite en plaine ruë avec la lie ? » (2) — Enfin, est-ce le comte de Belin qui aurait attendu la « Querelle du *Cid* » pour faire imprimer un *Traité de la Disposition du poème dramatique*, composé depuis cinq ou six ans, et qui, ne trouvant pas d'acheteurs, aurait, pour mieux amorcer le public, changé le titre de son factum en cet autre : « *Examen de ce qui s'est fait pour et contre le Cid avec un Traité, etc., etc.* ?

Que le comte de Belin se soit déclaré assez ouvertement contre Corneille, dans la « Querelle du *Cid* », rien n'est plus vraisemblable, car « il se trouvait, par ses accointances avec Scudéry et Mairet, présent à ses côtés, dans un milieu anti-Cornélien » (3) ; mais qu'il ait com-

(1) *Disc. à Cliton*, p. 4.

(2) *Disc.*, p. 7 et 8. Voir encore p. 96 : il est question du vin qu'on boit au cabaret des Trois-Maillets.

(3) H. Chardon, *op. cit.*, p. 118. M. de Belin faisait venir chez lui la troupe de Mondory, et M. Chardon remarque, avec beaucoup de justesse, que Mondory et sa troupe (protégés par le comte de Belin) pouvaient avoir à se plaindre de Corneille, qui, par avarice, avait fait imprimer le *Cid* contre la foi promise aux comé-

pose le *Discours à Cliton sur les Observations du Cid* (ou l'*Examen de ce qui s'est fait pour et contre le Cid*), voilà ce que nous ne saurions admettre un seul instant. — Mais de qui est ce factum ? *That is the question.* « Dans le doute, abstiens-toi », dit la sagesse des nations (1).

diens. « Il n'est pas douteux, dit M. Chardon, que M. de Belin n'ait regretté la manière d'agir de Corneille à l'égard de la troupe qu'il honorait de sa protection. » (*op. cit.*, p. 116).

(1) Voir Eug. Rigal : *Thèse sur Alexandre Hardy*, pp. xx et xxi. Le *Discours à Cliton* a été attribué sans aucune raison à Claveret par les frères Parfaict, par Sainte-Beuve, etc. Niceron l'attribue à Mairet. C'est inadmissible. Enfin, M. Lisle (*Essai sur les théories dramatiques de Corneille...* (p. 89) le donne à Durval, l'auteur de la tragédie de *Panthée*. Ce qui est certain, c'est que l'auteur du *Discours à Cliton* affirme quelque part qu'il a composé des pièces de théâtre : « Je veux, dit-il (p. 28), rendre raison de ce que j'ay faict au théâtre... » et, p. 81 : « Il me suffit que les pièces que j'ai faites, quoy qu'en petit nombre, parviennent ès mains de ceux que j'honore et que je chéris..... » M. Arnaud (*Théories dramatiques au XVIIe siècle*, p. 159) est du même avis que M. Lisle. M. Eugène Rigal « a peine à comprendre pourquoi Durval aurait gardé l'anonyme en publiant ce réquisitoire contre les règles ; ne les avait-il pas attaquées sous son nom, dans la préface d'*Agarite* (1636) ? N'allait-il pas les attaquer encore dans la préface de *Panthée* (1639) ? Les termes mêmes de cette dernière préface ne permettent guère de supposer que Durval ait publié un traité méthodique sur le sujet. »

IV

Du « vrai » rôle de Rotrou dans la « Querelle du *Cid.* »

M. H. Chardon, dans sa *Vie de Rotrou mieux connue,* ayant dit (1) là-dessus tout ce qu'il y avait à dire, je me contenterai de résumer ses excellents arguments.

D'après une légende « aussi tenace que si elle était gravée sur l'airain », Rotrou, au lieu de faire, lors de l'apparition du *Cid,* défection, comme tous les poètes qui avaient couvert de fleurs le jeune auteur de *la Veuve,* aurait soutenu son ami envers et contre tous ; et il aurait été le seul à le défendre.

Sur quoi cette légende est-elle fondée ? Sur rien.

Sans doute on doit tenir compte de la belle *Élégie* de Rotrou, qu'on peut lire en tête de *la Veuve,* de Corneille, et surtout des beaux vers qu'il fit débiter, en l'honneur de l'auteur de *Cinna* et de la *Mort de Pompée,* par l'acteur Saint-Genest.

Mais qui nous dit que Rotrou, — à la date du *Cid,* — n'ait pas fait comme les anciens amis de Corneille, et

(1) *Op. cit.*, p. 119 et suiv.

qu'il n'ait pas été choqué comme eux « par ses grands airs castillans et par cette arrogante supériorité qu'il se donnait sur ses égaux d'hier, dans son *Excuse à Ariste?* » — N'oublions pas non plus que Rotrou était l'ami de Scudéry, et qu'en février 1637, il arrivait « quasi au moment psychologique de la « querelle du *Cid* », dans le Maine, dans un milieu anti-Cornélien, auprès de M. de Belin, son protecteur, de Mairet, son aîné, son maitre, j'allais dire son modèle. » On est donc plutôt tenté de croire que « subissant l'influence de son entourage et pour lui complaire, il a été entraîné à s'unir aux adversaires de Corneille. »

Eh bien ! il ne faut attribuer à Rotrou « ni le rôle héroïque de la légende, ni celui d'humble complaisance ou de mesquine jalousie. » Quand on consulte les pièces du procès, on penche à conclure qu'il a « rempli simplement un rôle plus humain, répondant mieux à son caractère ennemi de la guerre et plein de sociabilité, celui d'un conciliateur voulant mettre fin à cette regrettable polémique ». — Il a voulu apporter aux deux lutteurs, à Corneille et à Scudéry, « un rameau d'olivier pour mettre bas les armes. Ce rameau d'olivier, c'est l'*Incognu et veritable amy de Messieurs Scudéry et Corneille.* »

La pièce est signée D. R. Faut-il l'attribuer à Du Ryer ou à Rotrou ? Le père Niceron est le premier qui,

en 1731 (1), l'ait attribuée à Rotrou. Cette attribution est acceptable. Seulement, ce qui est assez comique, c'est que, depuis cette date, certains critiques ont parlé de cette pièce sans l'avoir lue, et n'y ont vu (?) qu'un éloge de Corneille. D'autres, l'ayant lue un peu légèrement, ne voient dans l'*Incognu* que l'ami de Scudéry. — Ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de lire avec attention ce pamphlet, qui est une réponse à *La voix publique à M. de Scudéry sur les Observations du Cid.*

M. H. Chardon, qui a étudié ligne par ligne l'*Incognu et véritable ami de Messieurs de Scudéry et Corneille,* n'ose se prononcer bien nettement. Toutefois, après avoir mis les pièces du procès sous les yeux des lecteurs, et avoir dit : « Que chacun juge à son gré » il conclut ainsi : « En étudiant la pièce de près, on voit qu'elle est faite par un lettré, familier avec le théâtre, avec le divin mestier de la poésie, par un ami des deux poètes, amené tout naturellement dès lors à chercher à les réconcilier, ce qui répond très bien au caractère de Rotrou. »

Nous adoptons complètement ces sages conclusions.

(1) *Mém. pour servir à l'hist. des hommes illustres*, XX, 90 et 96.

V

L'intervention de Faucon de Ris, sieur de Charleval, dans la « Querelle du *Cid* ». — Corneille menacé par Charleval et par Mairet de coups de bâton.

C'est à M. H. Chardon que revient l'honneur de la découverte de cet adversaire de Corneille, qui n'a jamais été nommé par ceux qui se sont occupés de la « Querelle du *Cid* ».

Après l'*Excuse à Ariste*, après le *Vray Cid espagnol*, après le *Rondeau*, après la *Lettre apologitique*, parut un pamphlet intitulé : *Lettre à* ⁂ (au P. André de Saint-Denis), *sous le nom d'Ariste*.

Ce pamphlet dirigé contre le P. André de Saint-Denis, et surtout contre Corneille, était d'une violence extrême.

Je laisse de côté les attaques contre le Père André : je condense en quelques lignes les injures à l'adresse de Corneille : « Autre Midas, au hazard d'avoir les mesmes oreilles ; — insupportable vanité ; — imbécillité du personnage ; — sa place est à l'hôpital des fous incurables ; — présomption qui dégénère en folie ; — le plus ingrat des hommes ; — ses autres pièces (à part le *Cid* et la

Médée qu'il doit, l'un à Guilhem de Castro, l'autre à Senèque, peuvent passer pour farces. »

Et pour terminer cette litanie d'injures, l'auteur de la *Lettre à .·. sous le nom d'Ariste*, disait de Corneille : « L'humeur vile de cet autheur et la bassesse de son âme n'est pas difficile à cognoistre dans les sentimens qu'il donne aux principaux personnages de ses comédies : il rend les uns fourbes, artificieux, et fait commettre aux autres des lachetez dont luy-mesme, quelque profession publique qu'il fasse de poltronnerie, ne pourroit pas s'empescher de rougir si je les luy remettois sous les yeux, et certes il est bien difficile qu'il peust rendre ses acteurs plus vaillans, puisque luy-mesme n'a pas si tost la permission de prendre une espée (2) qu'il se déclare par une lettre imprimée indigne de la porter, et qu'à peine a-t-il reçeu celles de noblesse qu'il faict une action assez infamante pour l'en dégrader. »

On ne pouvait être plus grossier.

Corneille et ses partisans se demandèrent quel pouvait bien être l'auteur de ce vilain pamphlet. Tout d'abord ils l'attribuèrent à Mairet. Un ami de Corneille lança — à l'adresse de Mairet, — une *Response de .·. à .·. sous le nom d'Ariste* (le P. de Saint-Denis), réponse assez faible,

(1) *Lettre à .·. sous le nom d'Ariste*, p. 3 et suiv.

(2) Le père de Corneille reçut ses lettres de noblesse le 24 mars 1637.

où l'on peut toutefois noter le trait suivant. A propos des *Galanteries du duc d'Ossonne*, on lit ceci : (1) « L'autheur a voulu par ce poëme bannir les honnestes femmes de la comédie, qui n'ont pû jamais souffrir les paroles ny les actions de ses deux héroïnes. »

Dans cette, *Response de* *** *à* *** *sous le nom d'Ariste*, les partisans de Corneille considéraient donc Mairet comme l'auteur de la *Lettre à* *** *sous le nom d'Ariste*. Il ne tardèrent pas à découvrir le véritable auteur de ce pamphlet. C'est alors que parut la *Lettre pour Monsieur de Corneille contre les mots de la Lettre sous le nom d'Ariste :* « Je fis donc résolution de guérir ces idolâtres » (2).

Cette fois Corneille, ou un de ses amis, répondit vertement à son nouvel adversaire :

« Vous changez à tous momens de party ;

« Vous avez eu au commencement du *Cid* les sentimens d'un homme raisonnable, et vous n'avez pû luy denier les louanges qu'il tiroit sans violence de tous les honnestes gens ;

« Maintenant vous déferez au jugement de l'*Observateur* (3), à cause qu'il vous a tesmoigné approuver cinq

(1) P. 5. — Voir page 23.

(2) Ces mots se trouvent p. 4 de la *Lettre à* *** *sous le nom d'Ariste.*

(3) Scudéry.

ou six mauvaises pièces rimées que vous dites avoir faites :

« Jeune homme, asseurez vostre jugement devant que de l'exposer à la censure publique, etc., etc. ;

« Celui que j'attaque est un peu plus fortuné de biens que Claveret, sommelier dans une médiocre maison ; mais il faut apporter de la foy quand il s'agit de son origine (j'ayme mieux paroistre obscur que médisant) ;

« Vous estes de la maison de Scudery, vous assistez souvent aux Conférences qui s'y traitent ;

« Vous avez autrefois recherché l'amitié de Corneille. »

L'auteur de la *Lettre à *** sous le nom d'Ariste* se sentit touché : il était démasqué.

1° Vous avez jadis recherché l'amitié de Corneille ;

2° Renégat (1), vous avez « lâché » Corneille pour Scudéry, et pourquoi cela ? Parce que Scudéry avait approuvé vos méchants vers ;

3° Vous êtes jeune ;

4° Votre maison est d'une noblesse plus que douteuse.

C'est ce dernier trait qui blessa tout particulièrement l'auteur anonyme de la *Lettre à *** sous le nom d'Ariste.*

D'abord, était-ce Corneille l'auteur de la *Lettre pour Monsieur de Corneille contre les mots, etc., etc.* ? Oui, répondait Mairet, dans son *Epistre familière au sieur*

(1) Dernier mot de la *Lettre pour Monsieur de Corneille contre les mots, etc.*, p. 3.

Corneille : Cet amy, dit-il, qui vous ressemble si fort » (1). — Cette affirmation mérite d'être contrôlée ; mais si rien ne prouve que Corneille l'ait écrite, rien ne prouve non plus qu'il ne l'ait pas inspirée.

Quoi qu'il en soit, Mairet se défend de toutes ses forces d'avoir écrit la *Lettre à *** sous le nom d'Ariste,* que Corneille, ou un de ses amis, lui attribue : « Comme c'est lascheté de desavoüer ce que nous avons fait, c'est malice d'avoüer ce qui n'est pas de nostre façon... Je proteste hautement que je suis très humble serviteur d'Ariste... (2), et vostre amy devoit se contenter d'égratigner mes ouvrages, sans essayer malicieusement de me brouiller avec des personnes dont la profession m'a toujours inspiré la reverence et le respect. » — Après s'être défendu, Mairet va attaquer. « Votre ami (3), dit-il à Corneille, m'attribue les deux pamphlets : *Lettre pour Monsieur de Corneille contre les mots, etc.*, et *Response de *** à *** sous le nom d'Ariste.* » Je comprends pourquoi il m'accuse d'être l'auteur de ces deux libelles, et surtout du premier ; « c'est pour se mettre à couvert de l'orage qu'il appréhende, car enfin celuy qu'il y désigne et qu'il offence est de telle qualité qu'il a des domestiques

(1) « Libelle de vostre style et peut-estre de vostre façon » avait déjà dit Mairet, p. 1.

(2) Le P. André de Saint-Denis.

(3) « Votre ami », traduisez : « Vous, Corneille ».

d'aussi bonne condition que vous, je ne veux pas dire meilleure, quoy qu'on m'en ayt asseuré ; et le rang qu'il tient dans la Province où vous demeurez est si haut que, si vous en étiez advisé, vous iriez luy demander pardon du zèle indiscret de vostre amy, qui vous peut estre injurieux. »

Il est facile de voir que Corneille et Mairet connaissent l'un et l'autre l'auteur de la *Lettre à *** sous le nom d'Ariste :* c'est un gentilhomme normand de mince noblesse, selon Corneille ou son ami ; de très bonne famille, selon Mairet. Et, ici, nous voyons que Mairet conseille à Corneille de se garder de la vengeance possible de cet adversaire titré.

Corneille semble avoir redouté cette vengeance, car, dans l'*Advertissement au Besançonnois Mairet*, il répond, ou peut-être un de ses partisans répond pour lui (1) : « Vous ne vous contentez pas de luy (à Corneille) attribuer les deux responses au Libelle *(la Lettre à *** sous le nom d'Ariste)* que vous desadvouez, vous taschez de luy faire des ennemis dans sa province, en expliquant la première (2) sur une personne de haute condition que vous n'osez nommer de peur de ses ressentiments contre une explication si impertinente ». Et l'auteur de l'*Adver-*

(1) On a généralement attribué l'*Advertissement* à Corneille.

(2) *Lettre pour M. C. contre ces mots, etc.*

tissement poursuit, en niant que Corneille ait écrit les deux réponses à la *Lettre à *** sous le nom d'Ariste*, et en essayant (ce qui est plus fort), de reconnaître en Mairet celui en qui Mairet reconnaissait un gentilhomme normand.

Il faut avouer que Corneille, si c'est lui l'auteur de l'*Advertissement au Besançonnois Mairet,* se défendait bien maladroitement, en donnant ainsi le change et en intervertissant les rôles.

Il fallait un sphinx pour deviner cette énigme, car c'en est une. Le sphinx s'est rencontré : c'est M. Henri Chardon qui nous a renseignés et bien renseignés sur cet épisode, plus qu'obscur, de la *Querelle du Cid.* « Je ne dois qu'à moi seul toute ma découverte » (1), s'écrie-t-il, non sans un orgueil légitime. M. Chardon a raison ; c'est à lui et à lui seul que revient tout l'honneur de cette très curieuse trouvaille.

Mairet agacé, et cela se comprend, d'être, contre toute vraisemblance, désigné par Corneille ou ses partisans comme l'auteur des deux libelles en réponse à la *Lettre à *** etc.,* riposta par l'*Apologie pour M. Mairet contre les calomnies du Sr Corneille de Rouen.* C'est dans cette *Apologie,* écrite soit par Mairet lui-même, soit sous sa dictée, par un ami dont le nom n'est pas encore connu (2),

(1) *Op. cit.*, 239.

(2) Nous essaierons de le découvrir.

qu'on lit le passage suivant, « qui semble, comme le dit justement M. H. Chardon, mériter d'avoir trouvé place dans *le Rôle des coups de bâton dans l'histoire littéraire* (1) : « Monsieur Mairet... devoit vous tailler en pièces après les actes d'hostilité que vous avoüez vous mesme avoir exercez premierement envers luy, tant par un mauvais Rondeau, que par deux lettres subsecutives dont l'une esgratigne tous ses ouvrages, et l'autre sa fortune et son origine ; pour la dernière, on vous la pardonne aysément : nous sçavons bien que n'ayant pas une circonstance qui puisse estre apliquée à mon amy, vous avez esté contraint de la luy donner (2), pour satisfaire à la personne de condition qui dans vostre bonne ville de Roüen

Vous menaça d'un chastiment
Contre qui l'âme la plus lasche
Fremiroit du ressentiment.
Ce fut au jeu de paume, en un coin, ce dit-on,

(1) Par V. Fournel. — Scarron, dans une de ses pièces (*Cent quatre vers, etc.*), parle d'un mal fatal aux rimailleurs :

« C'est un mal qui se prend d'ordinaire aux épaules,
Causé par des bastons, quelquefois par des gaules ;
Son nom est bastonnade ou bien coup de baston. »

(2) Attribuer.

Ou Dame CORNEILLE enfermée,
Tremblant sous la main du FAUCON (1),
Pour la derniere fois creut estre deplumée.
Le bruit mesme court un petit
Que la pauvrette en esmutit.

« Contentez-vous que j'ay sceu l'adventure par une lettre d'un gentilhomme qui vray semblablement en doit estre bien informé, c'est Monsieur de Charles-val, que je cite d'autant plus hardiment que je suis asseuré qu'il n'y va rien du sien, et qu'il ne vous craint que médiocrement ; il vous estime encore moins, si je ne me trompe : au reste je vous donne advis que, sans la generosité de Monsieur de Scudery qui se contente de vous avoir accablé de raisons, le chatiment et la menace dont je vous parle eussent esté la mesme chose ; et certes vous l'aviez bien mérité pour avoir eu l'impudence de mesdire d'une maison qui se peut justement vanter d'une noblesse de quatre ou cinq siècles. »

Tout d'abord, M. Chardon ne découvrit rien (il l'avoue de la meilleure grâce) dans ce passage étrange : mais bientôt ses yeux s'ouvrirent, et il vit ce qu'il fallait y voir, c'est-à-dire que le FAUCON qui avait fait trembler sous sa main (2) la pauvre CORNEILLE, n'était autre que

(1) En note, à la marge : « Le sieur Corneille entendra cette allusion, s'il luy plaist. »

(2) La *main* d'un faucon (?)

Jean-Louis Faucon de Ris, seigneur de Charleval, « le poète normand bien connu, qui aimait tant à coqueter, l'ami de Scarron et de Sarrasin (1), lequel lui adressa son sonnet sur Adam et Eve » (2).

Il n'y a plus de doute maintenant. Charleval se croyant, et non sans raison, visé par Corneille ou par l'un de ses amis, dans la *Lettre pour Monsieur de Corneille contre ces mots, etc.*, avait menacé de voies de fait, au Jeu de Paume de Rouen, l'auteur du *Cid*, et, sans l'intervention de Scudéry, il l'aurait roué de coups.

Inutile de parler ici de Charleval et de sa famille : je renvoie le lecteur au livre de M. Henri Chardon, qui a fait amplement connaître cet adversaire de Corneille, ignoré jusqu'à lui, et qui a parfaitement démontré que les allégations de Corneille ou de ses amis répondant au factum de Charleval n'ont rien qui ne puisse se rapporter à la personne de ce gentilhomme normand.

Corneille, le glorieux poète du *Cid*, menacé du bâton ! Oui, hélas ! et ce n'est pas seulement par Charleval que Corneille fut si odieusement insulté, c'est par Mairet lui-même, qui, enhardi, sans doute, par l'insolence de

(1) Voir Scarron : *Lettre au maréchal d'Albret*, du 20 août 1659. Ajoutons que Charleval fut un des nombreux *passants* de Ninon de Lenclos.

(2) H. Chardon, *op. cit.*, 239 et 240. — Charleval, château, dans la commune de ce nom, à quelques lieues de Rouen et des Andelys.

Charleval, osa écrire ou faire écrire, à la fin de son *Apologie* (1) : « Pour Monsieur Mairet, après les grands coups de plume et de bec qu'il a reçeus de vous et de vostre part, si l'on peut juger de l'indolence de son esprit par la modération de sa lettre, j'ose quasi vous estre garand de la débonnaireté de son humeur ; mais à tout hazard, ne vous y fiez que de bonne sorte, et surtout gardez vous bien de mettre sa patience à de nouvelles épreuves par de nouvelles calomnies, car *Me hercle*, en telle verve le pourriez vous prendre,

> Qu'ayant beaucoup d'amis en la ville ou vous estes
> Et des plus apparents,
> Luy-mesme iroit vous voir, et vous chanter goguettes
> A la barbe de vos parents.

Assurez-vous que c'est un faux Bourguignon : je le connoy comme si je l'avois nourry ; sur ma parolle il seroit homme à vous faire frasque sur frasque, pièce sur pièce et peripœtie sur peripœtie, nonobstant clameur de *haro* ou charte normande ; et fussiez vous armé de *Cids* jusques aux dents, si vous en avez ; espargnez luy donc par vostre silence une manière de visite qui vous surprendroit d'autant plus vilainement qu'il luy prendroit possible envie de verifier sur les lieux certains mémoires

(1) P. 30.

qu'il a reçeus d'un gentilhomme de ses amis (1), qui vous connoit jusques dans le foye, je ne veux pas dire jusques dans le cœur, de peur de mentir. »

Voilà donc de nouvelles menaces de voies de fait !

Mais ce n'est pas fini ! Excité, sans doute, par les rodomontades de Charleval et les vantardises de Mairet, un drôle se trouva pour adresser à Corneille le plus ignoble des pamphlets, je veux parler de la *Suitte du Cid en abrégé ou le triomphe de son autheur en despit des envieux*. C'est une plaquette rarissime, que n'ont connue ni M. Marty-Laveaux, ni M. Émile Picot, et qu'on peut lire (exemplaire unique, je pense), à la Bibliothèque de Caen. M. H. Chardon l'a fait connaître le premier (2), et nous, nous l'avons fait réimprimer pour la Société des Bibliophiles normands avec toute l'exactitude possible. Nous y renvoyons nos lecteurs. Qu'il nous suffise de dire que le nom et l'adresse du prétendu libraire, éditeur de la *Suitte du Cid*, en disent déjà long :

A Villiers-*Cotrets*
chez *Martin* BASTON, à l'enseigne du
Vert-galand, vis à vis la rüe des
Mauvaises paroles.

Dans un *Avertissement au Lecteur*, en prose, l'auteur,

(1) Charleval, sans doute.

(2) *Op. cit.*, p. 252 et suiv.

après avoir dit que, pour répondre à ses adversaires, Corneille a emprunté « le génie et le style des harangères de Rouen », affirme que « cinquante coups de baston bien appliquez seront justement la véritable suitte du Cid ».

Puis dans un Rondeau, à l'adresse de « très bredouillant poète comique, messire Mathurin Corneille, surnommé le Noble à la Rose », on lui fait nettement entendre qu'il sera « estrillé comme un cheval de prix », — que « Mairet et certains laquais gris (1) l'attraperont au coin de quelque ruë ; »

Dans un autre Rondeau, Corneille, comparé à un « gros cheval, bien partagé de maschoire », doit craindre le « baston qui s'appareille et dont son gros dos doit estre endommagé ».

Une petite pièce, intitulée *Horoscope*, nous parle « d'un astre assez malin » qui menace le dos de Corneille « d'une influence de cotrets ».

Enfin, après une *Ballade généalogique*, où l'auteur du *Cid* est traité d' « esprit de fange », d' « âme de savetier », on lui dira encore, dans un *madrigal* final, que sa lyre, « comme celle d'Orphée, le fera suivre par du *bois*. »

On ne pouvait aller plus loin dans la plate et grossière

(1) N'était-ce pas la couleur de la livrée de Charleval ?

injure, et si nous avons fait des extraits de ces pièces écœurantes, c'est pour montrer à quel point de rage nauséabonde étaient tombés les ennemis de Corneille.

Il était temps que cette « guerre de plume », qui dégénérait en rixe digne de goujats, prît fin. Richelieu comprit que ses amis étaient allés trop loin, beaucoup trop loin, afin de lui plaire. Aussi donna-t-il à Boisrobert des ordres formels pour avertir Mairet et ses amis de s'en tenir là. « Tant qu'Elle (Son Éminence) n'a connu dans les écrits des uns et des autres que des contestations d'esprit agréables et des railleries innocentes, je vous avoue qu'Elle a pris bonne part au divertissement; mais quand Elle a reconnu que de ces contestations naissoient enfin des injures, des outrages et des menaces, Elle a pris aussitôt la résolution d'en arrêter le cours.... D'ailleurs, craignant que des tacites (1) menaces que vous lui faites, vous ou quelqu'un de vos amis, n'en viennent aux effets qui tireroient des suites ruineuses à l'un et à l'autre, Elle m'a commandé de vous écrire que, si vous voulez avoir la continuation de ses bonnes grâces, vous mettiez toutes vos injures sous le pied, et ne vous souveniez plus que de votre ancienne amitié que j'ai charge de renouveller sur la table de ma chambre à Paris, quand vous serez tous rassemblés. »

(1) Elles sont pourtant bien peu déguisées.

« *Pax vobiscum...!* » Et la meute des aboyeurs s'était tue au commandement — un peu tardif — du Maître, attendant le verdict de l'Académie qui ne devait satisfaire personne, ni Corneille, ni les ennemis de Corneille.

VI

Scarron doit-il être compté parmi les adversaires de Corneille ?

Dans une note de sa curieuse étude sur la *Vie de Rotrou mieux connue,* M. H. Chardon dit ceci : « Une autre fois, je pourrai examiner s'il n'y a pas lieu aussi d'attribuer au jeune Scarron, alors au Mans, une des pièces de la curieuse polémique (1), bien qu'il ait célébré plus tard « l'inimitable M. Corneille. »

J'avoue que cette note a appelé mon attention sur un factum qui se trouve relié dans un des Recueils de la Bibliothèque de Caen, renfermant onze des pièces pour et contre le *Cid,* immédiatement avant le pamphlet de Mairet : *L'Autheur du vray Cid espagnol.*

Nous avons démontré (2) que la plaquette in-4° *(l'Autheur du vray Cid espagnol)* avait été imprimée au Mans ou à la Flèche.

L'*Apologie pour Monsieur Mairet contre les calomnies du sieur Corneille de Rouen* est également

(1) Pour et contre le *Cid.*

(2) *Introd.* à cette réimpression (Soc. des Bibl. norm.).

in-4°. Ceci, je l'avoue, ne prouve pas grand chose, mais il est assez curieux qu'au milieu d'un volume où se trouvent neuf pièces in-8° pour et contre le CID, deux pièces in-4° aient été cousues l'une à la suite de l'autre. Les « caractères » des deux pièces ne sont pas absolument les mêmes ; mais on peut supposer que si les imprimeurs parisiens préféraient, pour ces pamphlets annoncés à haute voix et vendus par les colporteurs du Pont-Neuf, le format in-8°, les imprimeurs manceaux ou fléchois, peu au courant des habitudes de leurs confrères de Paris, étaient plus habitués à l'in-4°. Admettons donc, pour un instant, que l'*Apologie pour Monsieur Mairet* a, comme l'*Autheur du vray Cid espagnol* (in-4°), été imprimée au Mans (1) ou à la Flèche ; cherchons maintenant s'il n'est pas vraisemblable que cette *Apologie pour Monsieur Mairet* puisse être attribuée à l'un des amis de Mairet habitant le Mans, à l'un des familiers du comte de Belin, à Scarron.

Scarron, si M. de Belin a seulement fait mine de

(1) Le bandeau de ce pamphlet se retrouve dans un *Recueil de Cantiques*, etc., imprimé au Mans, en 1647, par Hierome Olivier, et dans les *Mémoires des Comtes du Maine*, imprimés également par Hierome Olivier, en 1643. — Nous devons cette constatation à l'obligeance de M. Robert Triger, le savant vice-président de la Société historique et archéologique du Maine.

désirer le voir défendre son protégé Mairet, a dû être heureux d'obéir à ce « Mécène manceau ».

Je sais bien que plus tard Scarron (1) vantera, comme l'a dit M. Chardon, « l'inimitable M. Corneille » (2) ; mais, en 1637, Scarron était jeune, il avait vingt-sept ans à peine ; il était enchanté d'être, lui aussi, le « protégé » du comte de Belin, et, pour plaire au comte de Belin (3), est-il inadmissible qu'il ait, dans le désir de défendre le poète attitré de son protecteur, attaqué Corneille ?

Notons d'abord les passages où l'auteur anonyme de ce pamphlet se dissimule assez mal :

— Page 4. « Connaissant, comme je fay, la modestie de celui que je defens. »

L'auteur de l'*Apologie* avoue ici qu'il connaît intimement Mairet.

— Page 6. « S'il advient que je vous y rencontre (à Paris). »

(1) *Roman comique*, 2e partie, ch. XVIII.

(2) Dans son *Virgile travesti* (ch. I), Scarron dit que la nymphe Déiopée, qui a toutes les perfections, ... *récite à merveille le Cid du poète Corneille.* — Et, dans l'*Épitre chagrine à M. Rosteau*, Scarron se plaint que

« De Corneille les comédies
Si magnifiques, si hardies,
De jour en jour baissent de prix. »

(3) « M. Scarron estoit aussy amy de M. le comte de Belin et fort attaché à sa personne. » (Abbé Brillon, *Notice sur Rotrou.*)

Donc l'auteur n'est pas à Paris quand il écrit son *Apologie.*

— Page 9. L'auteur fait l'éloge des libéralités du comte de Belin. Scarron, aussi bien que Mairet, est l'obligé de ce généreux protecteur de lettres.

— Page 32. « Adieu donc, Monsieur Corneille mon amy, si vous passez vostre quartier d'hyver à Paris, je ne manqueray pas de me donner la satisfaction de vous y voir. »

Rapprocher ce passage de celui de la page 6.

Mais si l'auteur se décèle surtout par son style, nous ajouterons que l'*Apologie* rappelle souvent par la vivacité, par le laisser-aller et par certaines expressions triviales, mais pittoresques, le *Roman comique* et les *Nouvelles tragi-comiques.*

— Page 7 : « *Ventre d'un asne !* »

« Vous le regardez de haut en bas *comme Iaquemart fait les passants* » (1).

(1) Cf. le *Virg. travesti* (épisode des Harpies) (livre III) :

« Pour faire encore les bravaches,
Armés comme des Jaquemars. »

— Voir aussi, au livre VII :

« Leurs personnes estoient chargées
D'armes et de longs braquemars
Comme on en donne aux Jaquemars. »

Dans le *Recueil des Epitres en vers burlesques de Scarron et*

« Vous ruez et mordez tout à la fois *comme le mulet de Messire Jean.* »

— Page 8 : « Vous lui faictes aussi grand tort et peu s'en faut aussi grand mal que si vous luy coupiez la gorge avec un rasoir de pierre ponce empoisonnée. »

— Page 26. Un des amis de Corneille ayant trop impérieusement réclamé cent livres à l'imprimeur du *Cid,* l'auteur de l'*Apologie* nous dira, d'une façon assez drôle, et qui sent son Scarron d'une lieue (1) : « Un de vos meilleurs amis s'estant ingéré de demander en vostre nom la somme de cent bonnes livres pour le regain de cette esclatante facétie, voulut s'acquitter de sa charge en termes impératifs, comminatoires et dignes de la majesté d'une si haute commission, de sorte qu'il se vit luy mesme typographiquement imprimé dans la boüe, in-folio, c'est à dire tout de son long, en grand Sainct Augustin, de lettres grosses comme les deux poings

D'un fort bourgeois de Paris
Qui n'est pas des plus petits. »

d'autres auteurs, imprimé en 1656, il y a quinze pièces de Scarron; or, les huit premières sont des *Epitres de Jacquemard, horloge de Saint-Paul, à la Samaritaine, horloge du Pont-Neuf,* ou des *Réponses de la Samaritaine à Jacquemard.*

(1) P. 26.

— Voilà bien une plaisanterie, à double détente, digne de Scarron. Le « Saint Augustin » est, comme on sait, un terme d'imprimerie désignant un caractère très gros, qui servit à imprimer, en 1467, la *Cité de Dieu* ; et, en même temps, le mot « Augustin » rappelle le prénom de l'imprimeur bien connu, Augustin Courbé, chez qui parut, en 1637, l'édition *princeps* du *Cid*.

— Page 28. Dans les vers cités plus haut (p. 59) et qui font allusion à la scène du Jeu de Paume de Rouen, où la *Corneille* faillit être plumée d'importance par la main du *Faucon*, on lit, à la fin :

> Le bruit mesme court un petit
> Que la pauvrette en *esmutit* (en resta muette).

On retrouve ce vieux mot (*esmutit*), très rare (1), au second chant du *Virgile travesti* :

> Plus d'un Gregeois en *émutit*,

ainsi qu'au troisième chant :

> Une tempeste furieuse
> Faisoit la forest retentir
> Et tous nos vieillards *émutir* (2).

(1) Il n'est pas cité dans le *Dictionnaire* de Godefroy.

(2) Comparer aussi (voir les quatre vers cités plus haut, p. 61) « vous *chanter goguettes* » et ce vers du livre VI du *Virg. trav.* : « Il osoit bien *chanter goguettes* », et encore (même livre) : « Ces femmes leur *chantent goguettes*. »

Le jeu de mots sur la *Corneille* tremblant sous la main du *Faucon* (1) nous semble encore une de ces facéties assez familières au poète du *Virgile travesti*.

— Enfin, page 29, voici des « gaîtés » burlesques, telles que personne, à cette date, si ce n'est Scarron, ne pouvait se les permettre : « Soit que vous ayez trop de bile, ce qui paroist à la chaleur de vos choleres immodérées, ou soit que vous abondiez en phlegme et en pituite, ce qui paroist à la froideur de vos escrits, et plus visiblement encore à cette indeficiente roupie qui distille en toutes saisons de l'alambic de vostre nez... »

N'est-ce pas là du Scarron tout pur ? Nous croyons donc que Scarron — qui, à cette date (1637), était certainement au Mans (2) — a prêté sa plume à Mairet pour rédiger son *Apologie*.

Et maintenant, quel est l'auteur de la *Suitte du Cid en abrégé* (voir plus haut, page 62) ? Chose étrange ! on trouve, dans les pièces de vers de ce pamphlet, plus que grossier, certaines expressions bien particulières qui se rencontrent également dans le *Virgile travesti*.

(1) Voir page 59.

(2) C'est le 18 décembre 1636 que Scarron fut installé dans son canonicat. Un procès qu'il eut à soutenir au sujet de ce canonicat ne fut terminé qu'en 1640. (P. Morillot, *Thèse sur Scarron*, p. 16.)

Dans le premier *Rondeau* on lit ces deux vers :

Après cent coups, si l'asne mord ou rue,
Ses *aloyaux* auront encore pis.

(*Aloyaux*, dans le sens de *flancs*).

Cf. *Virg. trav.* (ch. V) :

Pour servir de but aux galères
Qui sur les campagnes amères
Devoient pour de riches joyaux
Faire suer maints *aloyaux* (même sens).

— Même *Rondeau* :

Vous le verrez cet hyver dans Paris
Bien estrillé comme un cheval de prix.

Cf. *Virg. trav.* (ch. V) :

Je vais l'estriller en cheval.

— *Madrigal* de la fin :

Et ta lyre en ce temps comme celle d'Orphée
Te fera suivre par du bois (c.-à-d. *tu seras rossé*).

Cf. *Virg. trav.* (ch. V) :

Vous n'estes rien en bon François
Que gens qui méritez *du bois* (qui méritez d'etre *rossés*).

Mais n'insistons pas trop, de peur d'être obligés d'y voir trop clair (1).

(1) Le bandeau de la *Suitte du Cid* (un petit Amour tenant de chaque main une corne d'abondance) se retrouve exactement dans *Saint François de Paule ou la Charité triomphante*, ouvrage imprimé au Mans, chez Ambroise Ysambart, en 1678, ainsi que dans l'*Invasion de la ville du Mans par les religionnaires*. Le Mans, chez Louis Pégouineau, 1667. (Notes fournies par M. R. Triger.) Encore un détail à signaler. Les caractères romains ou italiques, et les lettres initiales (lettres fleuries) de la *Suitte du Cid en abrégé* sont identiques aux caractères romains ou italiques et aux lettres initiales de l'*Apologie pour Monsieur Mairet*. Si ces deux pamphlets ont été, comme cela paraît très vraisemblable, imprimés au Mans, on peut en conclure, sans trop risquer de se tromper, qu'ils sont de la même plume.

VII

Charles Sorel, l'auteur du *Francion*, a-t-il pris part à la « Querelle du CID » ?

M. Émile Roy, dans sa thèse récemment soutenue en Sorbonne (*La vie et les œuvres de Charles Sorel, sieur de Souvigny*), pense (p. 360) « qu'il y a tout lieu de supposer que Sorel est l'auteur du *Jugement du Cid par un bourgeois de Paris, marguillier de sa paroisse.* » Et, dans son *Appendice* (p. 418), voici les raisons qu'il donne pour appuyer son dire :

Le Jugement du Cid, etc., est, comme le titre l'indique, l'œuvre d'un bourgeois de Paris, malin et dévot. Sorel faisait (M. Roy l'a montré précédemment) sonner bien haut sa qualité de bourgeois parisien. Il a toujours aussi manifesté ses sentiments religieux, surtout vers le temps où parut le *Jugement*.

Le premier historiographe de France, placé directement sous les ordres de Richelieu, ne pouvait signer un éloge du *Cid*. C'est pour cela que le *Jugement du Cid* ne porte pas de nom d'auteur ; mais, ajoutera M. Roy, « il est

facile de retrouver les idées et le style de ce pamphlet dans les autres ouvrages de Sorel. »

1° Si Scudéry accuse Corneille d'avoir copié la pièce de Guilhen de Castro, l'auteur du *Jugement* répond : « Il m'importe peu si c'est traduction ou invention. » De même Sorel (*Visions admirables du pèlerin de Parnasse*, 1635) dira (p. 31) aux auteurs espagnols qui se plaignent des emprunts des Français : « On vous fait beaucoup d'honneur. »

2° Scudéry condamne des expressions comme « au surplus, qui est de chicane », ou bien comme « ce guerrier s'abat », qui rappelle le mot « sabbat ». Ce sont là des scrupules exagérés que Sorel raille dans le *Rôle des Présentations* (1634), et dans le *Discours sur l'Académie françoise* (1654). Scudéry reprend mal à propos le terme de « brigade » ; le bourgeois de Paris le lui explique. De même Sorel (*Biblioth. fr.* de 1664, p. 212 et 213) explique aux traducteurs le sens des termes militaires de *régiment*, *poster*, etc. (1).

3° Tout en louant le *Cid*, le *Jugement* ne ménage pas

(1) Les raisons données dans ce paragraphe n'ont pas, ce me semble, grande valeur. Déjà, en effet, l'auteur de la *Deffense du Cid*, publiée aussitôt après les *Observations*, avait raillé Scudéry de s'offusquer de *au surplus* (p. 26), de *s'abat* (p. 33), et de *brigade* (p. 41). Voir aussi le *Souhait du Cid* en faveur de Scudéry (p. 30, 31 et 32) pour les termes *au surplus*, etc.

Corneille. Le bourgeois de Paris se moque des « rides qui gravent des exploits », du « sang qui parle et qui écrit sur le sable le devoir de Chimène ». On remarque, dit M. Roy, les mêmes plaisanteries aussi justes que lourdes dans le *Berger extravagant* (1628). Voir surtout les Remarques sur le VIIe livre du *Berger extravagant*, p. 211. « Les gravures faites par les rides ». « Ce dernier passage, ajoute M. Roy, nous paraît caractéristique. »

4° A propos des « invraisemblances » que le bourgeois de Paris trouve trop nombreuses et trop choquantes dans le *Cid*, M. Roy nous renvoie à un petit roman (le *Parasite Mormon*) publié en 1650, par Sorel. « Il est presque impossible, dit M. Roy, de ne pas attribuer les deux ouvrages (le *Jugement du Cid* et le *Parasite Mormon*) au même auteur, tant la ressemblance des idées et du style est frappante. »

6° Enfin, M. Roy signale dans le *Jugement* et dans le *Berger extravagant* un assez grand nombre d'expressions et de tours de phrase identiques.

Et M. Roy conclut : « En résumé, rien n'empêche de croire que Sorel ait composé le *Jugement du Cid*, et il y a de fortes raisons pour lui attribuer ce pamphlet. »

Nous adopterions assez volontiers les conclusions de M. E. Roy, s'il nous était démontré que le *Jugement du Cid*, etc., est sorti des presses d'un des imprimeurs (1)

(1) Toussaint du Bray, ou Antoine de Sommaville.

auxquels s'est adressé C. Sorel, en 1633 et en 1634 par exemple, pour la publication de l'*Ingratitude punie* ou pour celle de *La vraie suite des aventures de la Polyxène du feu sieur de Molière* (1).

(1) De qui est le pamphlet, très favorable à Corneille, intitulé « *Le Souhait du Cid en faveur de Scuderi. Une paire de lunettes pour faire mieux ses observations* », et signé « Mon ris » ? L'auteur termine ainsi son factum : « Pour moi, n'estoit que je pense faire une lascheté de corriger les fautes d'autrui autrement qu'avec le baston, on mettroit icy avec une grande liberté mon seing, mais on me cognoistra assez si je dis que je suis celuy qui ne *taille point sa plume qu'avec le tranchant de son espée*, qui hait ceux qui n'aiment pas Chimene et honore infiniment celle (*) qui l'a autorisée par son jugement, procurant à son Autheur la noblesse qu'il n'avoit pas de naissance. Qui mérite d'estre Gentilhomme par sa vertu est plus que celuy qui tient cette qualité de ses pères : il vaut mieux estre le premier noble de sa race que le dernier, et de Poete devenir Gentilhomme plus tost qu'estant né Gentilhomme faire le Poete. Je parle ainsi librement sçachant qu'encores qu'on me voye souvent on fera semblant de ne me cognoistre point.

« Mon ris. »

M. H. Chardon (p. 115, note) se demande si cet anagramme ne cache pas un des Sirmond, « bien que Jean Sirmond, l'académicien, fût un des familiers les plus intimes du Cardinal. » M. Bouquet (*Points obscurs et nouveaux de la vie de P. Corneille* (p. 88, note 1) pense que M. Chardon a, ici encore, rencontré la vérité. — N'oublions pas que Jean Sirmond, l'auteur de la *Vie du Cardinal d'Amboise* (1631), a pris plaisir a se cacher sous le pseudonyme du « *sieur des Montagnes* » (Sir Mont ?.)

(*) La reine.

ESSAI DE CLASSIFICATION CHRONOLOGIQUE DES PAMPHLETS POUR ET CONTRE LE « CID »

Il est difficile de classer chronologiquement, *d'une façon très exacte*, les pamphlets parus, en 1637, *pour* et *contre* le Cid. Toutes les semaines on voyait naître un nouveau factum, que les vendeurs de Gazettes (1), soit sur le Pont-Neuf, soit devant l'Horloge du Palais, — s'égosillaient (2) à offrir aux passants.

L'*Essai* de classification chronologique, que nous donnons ici, peut être modifié, mais seulement pour quelques pièces de peu d'importance ; nous conseillons donc, à nos confrères de la *Société des Bibliophiles Normands* de l'adopter provisoirement.

Pour faciliter les recherches, nous avons mis, en tête de chaque pamphlet, le n° de l'excellente *Bibliographie Cor-*

(1) *La Victoire du Sr Corneille, etc.* (1360), p. 4 et 5.

(2) « Un vendeur de denrée crioit *à gorge desployée...* » (*ibid*).

nelienne de M. Émile Picot, qui — je dois le dire, — a été, pendant tout le cours de ce travail, notre livre de chevet (1).

A. G.

(1) Nous essayons de remplir le vœu formulé par M. Henri Chardon (*La vie de Rotrou mieux connue*, p. 115, note). Que M. Chardon nous permette de lui adresser ici nos bien vifs et bien sincères remerciements pour les précieux renseignements que son savant livre nous a fournis, et dont nous avons largement profité.

PAMPHLETS

POUR ET CONTRE LE *CID*

141, 142. — *Excuse à Ariste* (CORNEILLE).

Cause première de la « Querelle du *Cid* ». — *Publié d'après l'exemplaire in-4º de la Bibliothèque Sainte-Geneviève.*

1349. — *L'autheur du vray Cid espagnol à son traducteur françoys* (MAIRET).

Stances très violentes contre Corneille, en réponse à l'*Excuse à Ariste.* — *Publié d'après l'exemplaire in-4º (véritable édition princeps), de la Bibliothèque de Caen.*

143. — *Rondeau* (CORNEILLE).

Très injurieux contre Mairet.

1350, 1351, 1352, 1353. — *Observations sur le Cid.* A Paris, aux despens de l'autheur. M.DC.XXXVII (SCUDERY).

Contre Corneille. — Ce pamphlet, très connu, se trouve dans beaucoup d'éditions anciennes de Corneille. — *Non publié par la Société des Bibliophiles normands.*

1354. — *La deffense du Cid.* A Paris, M.DC.XXXVII (FARET ?).

Très favorable à Corneille. — *Publié par M. Lormier, en 1879.*

144, 145. — *Lettre apologitique du Sr Corneille, contenant sa responsc aux observations faictes par le Sr Scuderi sur le Cid.* M.DC.XXXVII (CORNEILLE).

1355. — *La voix publique à Monsieur de Scudery sur les Observations du Cid.* A Paris, (M.DC.XXXVII (AUTEUR INCONNU).

Contre Scudéry.

1356. — *L'Incognu et véritable amy de Messieurs de Scudery et Corneille.* M.DC.XXXVII (ROTROU?)

L'auteur qui répond à *la Voix publique*, essaie de tenir la balance égale entre Corneille et Scudéry.

1357. — *Le souhait du Cid en faveur de Scudéri, une paire de lunettes pour faire mieux ses observations.* M.DC.XXXVII (Signé *Mon ris*). (SIRMOND ?).

Pour Corneille, contre Scudéry.

1358. — *Lettre du Sr Claveret au Sr Corneille, soy disant autheur du Cid.* A Paris, M.DC.XXXVII (CLAVERET).

Pamphlet très injurieux contre Corneille.

1359. — *L'amy du Cid à Claveret.* A Paris, M.DC.XXXVII (Auteur inconnu) « Un ami du *Cid* qui ne fit jamais profession d'écrire (p. 7). »

Réponse au précédent pamphlet. — Très injurieux contre Claveret. On lui reproche d'avoir été sommelier (d'avoir tiré des *bottes*, comme ses parents [p. 4]). — Attribué à Corneille par Niceron.

1372. — *L'acomodement du Cid & de son censeur.* A Paris. M.DC.XXXVII (Auteur inconnu).

Pitoyable pamphlet contre Corneille. — *Publié d'après l'exemplaire de la Bibliothèque de Caen.*

1360. — *La victoire du sieur Corneille, Scudery & Claveret...* A Paris, M.DC.XXXVII (Auteur inconnu).

Misérable pamphlet dirigé surtout contre Corneille. — L'auteur, étant donné le grand nombre de citations latines qu'il prodigue, doit être quelque cuistre de collège. — *Publié d'après l'exemplaire du British Museum.*

1361. — *Lettre à *** sous le nom d'Ariste : « Ce n'est donc pas assez*, etc. » (Faucon de Ris, seigneur de Charleval).

Très impertinent contre Corneille.

1362. — *Response de *** à *** sous le nom d'Ariste.* A Paris, M.DC.XXXVII (Auteur inconnu).

Par un ami de Corneille ; dirigé surtout contre Mairet. — Attribué à Corneille par Niceron.

1363. — *Lettre pour Monsieur de Corneille, contre les mots de la Lettre sous le nom d'Ariste :* « Je fis donc résolution de guérir ces idolâtres » (AUTEUR INCONNU).

Par un ami de Corneille ; dirigé surtout contre l'auteur (qu'on ne nomme pas, mais qu'on a l'air de bien connaître) de la *Lettre a **** (1361), (page 2, Claveret est encore appelé « sommelier »). — Attribué à Corneille par Niceron.

1364. — *Lettre de Mr de Scudery à l'illustre Academie.* — A Paris, chez A. de Sommaville, M.DC.XXXVII (SCUDERY).

Scudery, dans cette *Lettre*, avoue être l'auteur des *Observations* (anonymes) sur le *Cid*. Scudery demande que Corneille soumette le *Cid* au jugement de Messieurs de l'Académie.

244. — *Paraphrase de la Devise sur l'Observateur :*

Et poete et guerrier
Il aura du laurier

(Attribué à CORNEILLE (?)).

Contre Scudery.

1365. — *La preuve des passages alleguez dans les Observations sur le Cid. A Messieurs de l'Académie.* A Paris, chez A. de Sommaville, M.DC.XXXVII (SCUDERY).

C'est la suite de la *Lettre a l'Illustre Academie* (Bibl. Corn. n° 1364).

1366. — *Epistre aux poëtes de ce temps sur leur Querelle du Cid.* A Paris, M.DC.XXXVII (Auteur inconnu).

Pamphlet d'une rare platitude, où le lecteur cherche, — souvent en vain, — ce que l'auteur a voulu dire, et de quel côté il s'est rangé. — *Publié d'après l'exemplaire de la Bibliothèque Nationale* (Y 5670, anc. cat.).

1367. — *Pour le sieur Corneille contre les ennemis du Cid.* A Paris, M.DC.XXXVII (Sonnet et quatrain) (Auteur inconnu).

En faveur de Corneille, contre Scudéry. — *Publié d'après l'exemplaire de la Bibliothèque de l'Arsenal* (9809. Res. B. L.).

1370, 1371. — *Le Jugement du Cid, composé par un Bourgeois de Paris, Marguillier de sa paroisse.* (Ch. Sorel ?)

En somme, favorable à Corneille ; mais, de temps en temps, critiques assez justes des défauts remarqués dans la tragicomédie du *Cid.* — *Publié d'après l'exemplaire de la Bibliothèque de Caen.*

1368, 1369. — *Discours à Cliton sur les Observations du Cid, avec un traicté de la disposition du Poëme dramatique et de la prétendue règle de vingt-quatre heures.* A Paris, aux dépens de l'autheur. — (Même ouvrage sous un titre différent) : *Examen de ce qui s'est*

faict pour & contre le Cid, avec un Traicté, etc. (Attribué par M. H. Chardon, — mais sous réserves, — à M. le comte de Brun. Voir, page 45, les autres attributions.

En somme favorable à Corneille. — Cet opuscule, qui en soi est très intéressant, n'a que de très vagues rapports avec la « Querelle du *Cid* ». L'auteur aura profité de l'occasion qui lui était fournie par cette querelle, pour publier son Traité, composé depuis cinq ou six ans ; et comme, sans doute, ce Traité ne se vendait guère, il en changea le titre pour amorcer les curieux : *Examen de ce qui s'est fait pour et contre le Cid, etc.* — *Non publié par la Société des Bibliophiles normands.*

1373. — *Epistre familière du Sr Mairet au Sr Corneille sur la Tragi-Comédie du Cid.* A Paris, chez A. de Sommaville... M.DC.XXXVII. Dans cette *Epistre*, il est fait allusion au *Jugement du Cid par un Bourgeois de Paris, etc.* (nos 1370, 1371.) (Mairet). Datée de Paris, du 4 juillet 1637. [p. 29].

Réponse à Corneille, ou à l'un de ses amis, à propos de la *Response de *** a **** (1362), et de la *Lettre pour M. de Corneille* (1363).

[illegible] *Lettre du sieur Claveret à Monsieur Corneille* (Claveret).

Claveret (p. 3), reproche à Corneille de boire du cidre ; d'après lui, les petits enfants couraient, à Rouen, après Corneille, comme on court après un pauvre insensé (p. 5). — *Inconnu a M. Picot.*

1374. — *Lettre du Desinteressé au sieur Mairet* (Corneille ? ou l'un de ses amis intimes, puisqu'il est parlé (p. 2) d'une pièce que Corneille prépare).

Contre Mairet et contre Claveret (le sommelier), qui a versé du vin à Corneille (p. 5). — [Voir les nos 1359 et 1363].

1375. — *Advertissement au Besançonnois Mairet*, M.DC.XXXVII (Corneille ? ou l'un de ses amis).

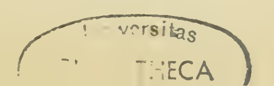
On prétend, dans ce factum, que Corneille n'a pas écrit ou inspiré les nos 1359 et 1362. Factum très dur contre Mairet, auquel on reproche, puisqu'il est né à Besançon, de n'être pas Français, et de faire « à tous moments des fautes contre la langue. » [p. 7 et 8].

1377. — *Apologie pour Monsieur Mairet, contre les calomnies du sieur Corneille de Rouen*. M.DC.XXXVII (Scarron (?) et Mairet (Lettre de Mairet, datée de Belin [dans le Maine], le 30 septembre 1637).

Pamphlet très violent contre Corneille, où l'auteur rappelle les insolences de Charleval au Jeu de Paume de Rouen, et menace l'auteur du *Cid* de la vengeance de Mairet.

(?). — *La suitte du Cid en abrégé, ou le triomphe de son Autheur, en despit des envieux*. A Villiers Cotrets, chez Martin Baston, à l'enseigne du Vert-Galand, vis-à-vis la rüe des Mauvaises parōles (Scarron ? ?)

Le plus ignoble des pamphlets publiés contre Corneille. L'auteur du *Cid* y est grossièrement injurié et menacé



de coups de bâton. — *Inconnu à M. Emile Picot. — Publié d'après l'exemplaire, que nous croyons* unique, *de la Bibliothèque de Caen.*

1378. — *Lettre de M. l'abbé de Boisrobert à M. Mairet* (Boisrobert), datée de Charonne, ce 5 octobre 1637.

Boisrobert, par ordre du Cardinal, essaie de calmer les esprits aigris de Corneille et de Mairet. (En somme, plus favorable à Mairet qu'à Corneille).

1380, 1381. — *Les sentiments de l'Académie françoise sur la tragi-comédie du Cid.* A Paris, chez Jean Camusat..., M.DC.XXXVIII (Chapelain).

Ni trop favorable ni trop hostile à Corneille. — *Non publié par les Bibliophiles normands.*

Cette œuvre de Chapelain est trop connue et trop répandue pour que nous ayons cru devoir la reproduire.

1381. — *Observations sur les sentiments de l'Académie françoise* (Manuscrit de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris (Y 458 (3), Rés.) (Auteur inconnu).

Très favorable à Corneille. L'auteur répond à toutes les critiques de Chapelain. — Publié par M. Lormier (1879).

1379. — 1° *Lettre de M. de Balzac à M. de Scudery sur les observations du Cid* (Balzac).

Plus favorable à Corneille qu'à Scudéry.

2° *Et la response de M. de Scudery à M. de Balzac.* (SCUDÉRY).

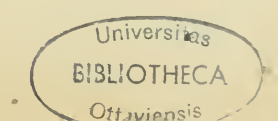
Scudéry essaie de convertir Balzac à ses opinions.

3° *Avec la lettre de M. de Scudery à Messieurs de l'Académie françoise sur le jugement qu'ils ont fait du Cid et de ses observations.* A Paris, chez A. Courbé, M.DC.XXXVII (SCUDÉRY).

· Remercie l'Académie de lui avoir donné raison.

1383. — *L'innocence et le veritable amour de Chymene, dédié aux Dames.* Imprimé cette année, M.DC.XXXVIII (AUTEUR INCONNU).

Dissertation alambiquée sur l'amour et la passion. — Longue et froide discussion sur cette question : « Chimène peut-elle aimer le meurtrier de son père ? ». Favorable à Corneille.



QUERELLE DU CID

INTRODUCTION

ERRATUM

J'ai eu tort de traduire (p. 72) le mot *esmutir* par « rester muet ». Le vrai sens de ce mot, qui est un terme de fauconnerie, — comme a eu l'obligeance de me le faire remarquer un de nos honorables confrères, — est tout à fait *scarronesque* et ne peut guère s'énoncer que dans la langue qui, « dans ses mots, brave l'honnêteté ». Traduisons donc, comme il convient, bien que cela soit peu convenable, *esmutir* par... *cacare*. Cela *fleure* bien son Scarron, et plus que jamais, grâce à ce mot nauséabond, j'attribue à l'auteur du *Virgile travesti* la paternité de l'*Apologie pour M. Mairet*.

Voir le *Dictionnaire général de la Langue française* de Hatzfeld, Darmesteter et Thomas, v° *émeutir* :

« XIIIe siècle : *Mainte fois a sali son ni,*
Et sor ses oiseaus emelti.
(*Fab.*, dans L. C.).

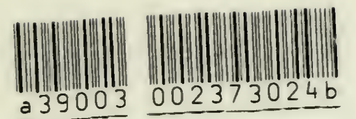
Admis *Acad.* 1694 ; suppr. en 1835. ‖ (Fauconn.) Fienter.

Voir également Littré, qui donne deux exemples tirés de Marot et de Rabelais.

Voir encore Furetière, éd. de 1727, t. II, v° *émeutir* :

« Terme de fauconnerie. On ne le dit proprement que des oiseaux de proye quand ils se déchargent le ventre : et on appelle les *émeuts* ce que les oiseaux vuident..... »





a39003 002373024b